



Sa Majesté Mohammed VI
Roi du Maroc que Dieu le Glorifie

« L'État, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens disponibles pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir du droit :

- aux soins de santé ;
- à la protection sociale, à la couverture médicale et à la solidarité mutualiste ou organisée par l'État ;
- à une éducation moderne, accessible et de qualité ;
- à l'éducation sur l'attachement à l'identité marocaine et aux constantes nationales immuables ;
- à l'éducation professionnelle et à l'éducation physique et artistique ;
- à un logement décent ;
- au travail et à l'appui des pouvoirs publics en matière de recherche d'emploi ou d'auto-emploi ;
- à l'accès aux fonctions publiques selon le mérite ;
- à l'accès à l'eau et à un environnement sain ;
- au développement durable. »

Constitution du Royaume du Maroc,
Titre II, libertés et droits fondamentaux, Article 31

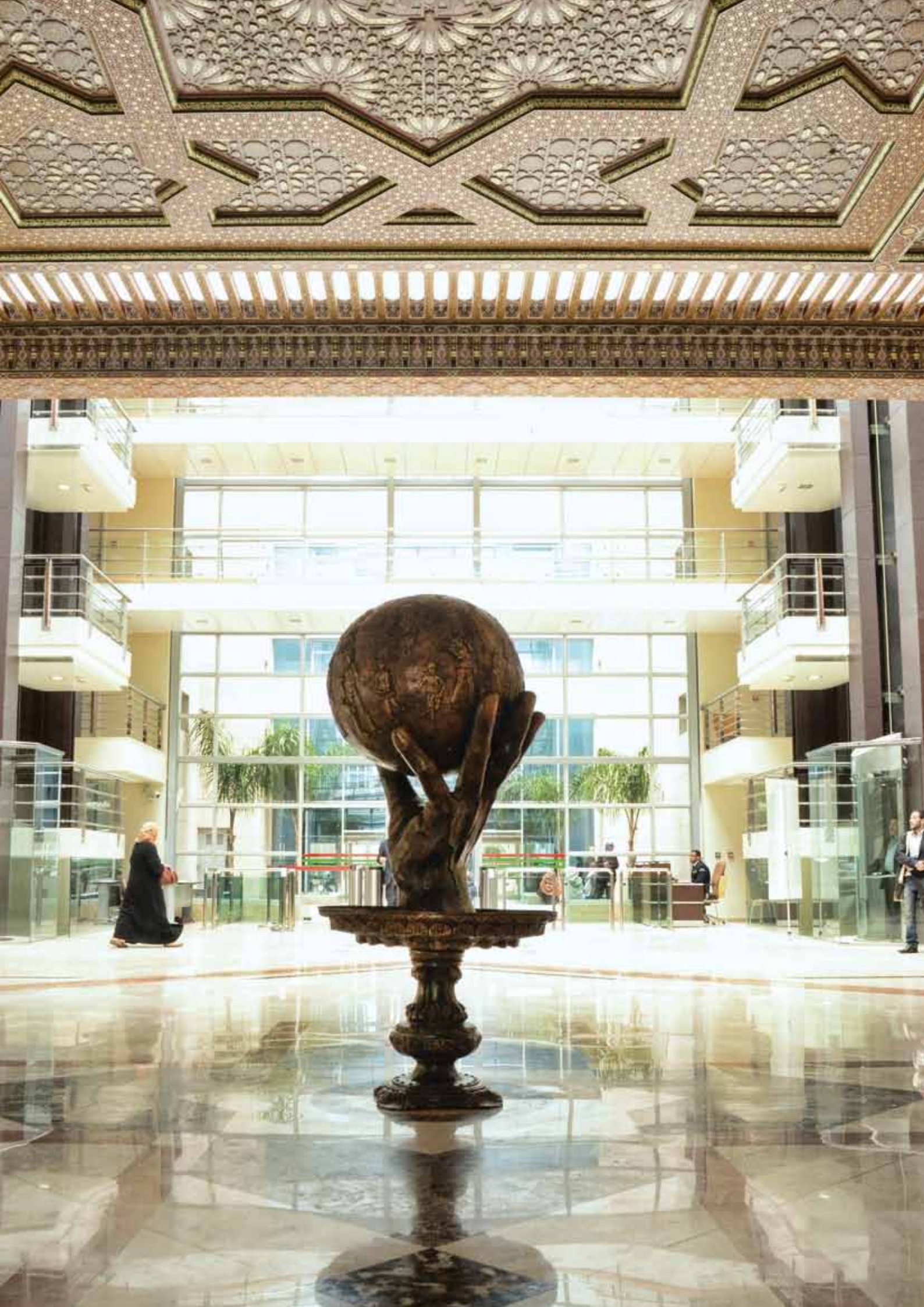
UNE CAISSE MOBILISÉE... POUR PRÉPARER LA RETRAITE DE DEMAIN

La Caisse Marocaine des Retraites, principal acteur de la gestion de la retraite publique au Maroc et deuxième investisseur institutionnel sur le marché financier marocain, est plus que jamais mobilisée pour préparer la retraite de demain.

Le rapport d'activité de 2011 reflète les réalisations dans le cadre de la double mission sociale et financière de la Caisse qui nous impose d'offrir un service de qualité aux affiliés, pensionnés et partenaires.

Grâce à son expertise et ses bonnes pratiques de gouvernance, la CMR se voit accorder un capital de confiance par son environnement institutionnel, ce qui l'engage dans la mise en œuvre des décisions des pouvoirs publics pour pérenniser le système national de retraite et accompagner le développement socio-économique de notre pays.





SOMMAIRE

■	MOT DU DIRECTEUR	7
■	PRÉSENTATION DE LA CMR	9
■	GOVERNANCE DE LA CMR	10
■	LES FAITS MARQUANTS EN 2011	14
■	DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS	16
■	GESTION DES RÉGIMES	18
	RÉGIME DES PENSIONS CIVILES	19
	ACTIVITÉ MÉTIER	19
	GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES	23
	PILOTAGE ACTUARIEL DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES	25
	RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES	27
	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ATTAKMILI	29
	RÉGIMES NON COTISANTS	31
	PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS	33
■	RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS	36
	LES CHIFFRES CLÉS DE 2011	37
	LES RESSOURCES GLOBALES	38
	LES CHARGES GLOBALES	40
■	SERVICES AUX RETRAITES/AFFILIÉS	42
	RELATIONS AVEC LES USAGERS	43
	RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS	44
	NOUVELLE CARTE DE PENSIONNÉ	44
	CONTACTS CMR	44
■	TABLEAUX STATISTIQUES	48





MOT DU DIRECTEUR

M. Mohamed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI
Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites

L'année 2011 est marquée par la constitution du Conseil d'Administration au titre du cinquième mandat (2011-2014). Ce renouvellement de mandat coïncide avec le lancement de la première année du contrat de programme conclu en juillet 2011 avec l'État pour la période 2011-2013, succédant à une première expérience réussie en matière de contractualisation, à savoir un contrat plan réalisé au titre de 2007-2009. Le taux de réalisation des engagements de la CMR dans le cadre du contrat de programme au titre de 2011 a atteint 80%.

Grâce à ce contrat de programme, la gouvernance de la CMR se trouve ainsi consolidée avec la clarification des relations entre la CMR et l'État, par l'établissement d'engagements réciproques de façon à accroître l'efficacité d'intervention de la Caisse dans un contexte de fragilisation de la santé des régimes de retraite gérés par la CMR. Les différentes études actuarielles réalisées par la CMR démontrent l'urgence de mesures de réforme de ces régimes. Face à cette situation, le Conseil d'Administration de la CMR a réitéré une nouvelle fois lors de sa session de juin 2011 après celle de mai 2010, sa recommandation de mesures paramétriques visant la consolidation à court et à moyen termes des équilibres du régime des pensions civiles et ce, en attendant l'aboutissement de la réflexion engagée par le Gouvernement et les partenaires sociaux sur la réforme globale du système national de retraite.

Les instances de gouvernance mises en place en 2010 et 2011, en l'occurrence le Comité d'audit et le Comité d'allocation d'actifs jouent pleinement leur rôle en assurant un meilleur contrôle et suivi de l'activité comptable et financière. Sur le plan fiscal, les démarches entreprises auprès de la Direction Générale des Impôts ont abouti en 2011 à la clarification définitive du statut fiscal de la CMR. Ainsi, la réserve des auditeurs externes soulevée au niveau du rapport d'audit des comptes relatif à cet exercice a été levée. En outre, l'audit des performances des portefeuilles de la Caisse pour la période couvrant les exercices 2009 et 2010 réalisé par un Cabinet externe, a abouti à la certification des outils, de la démarche et des résultats financiers du portefeuille.

Sur le plan de l'amélioration des prestations, notons une signature de convention de coopération avec le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération en mars 2011. Ce protocole d'accord vise, notamment, la célérité de traitement des dossiers d'invalidité et d'allocations forfaitaires allouées ou reversées aux veuves via l'échange de données informatisé (EDI) et la simplification des procédures relatives à la constitution de ces dossiers. L'amélioration de la qualité du service offert aux pensionnés se concrétise en 2011 avec la régularisation de la quasi-totalité des dossiers de pensions de premiers arrérages des fonctionnaires admis à la retraite au 1er janvier 2011.

Par ailleurs, en vue d'éviter aux pensionnés tout risque de surendettement, le Conseil d'Administration de la CMR a donné son aval pour la signature d'un protocole d'accord avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) en juin 2011. De nouvelles règles prudentielles ont été établies via cet accord, dont notamment, la fixation de la quotité incessible de la pension et un seuil maximum d'endettement.

Sur le plan interne, conformément aux résolutions du Conseil d'Administration de décembre 2010, un nouvel organigramme de la CMR a été arrêté et mis en œuvre avec une organisation par pôles pour une meilleure coordination et optimisation du fonctionnement des services. Aussi, des amendements ont été apportés au statut particulier du personnel de la Caisse, ce qui s'est traduit par de meilleures conditions salariales et indemnitaires pour le personnel de la Caisse. L'objectif étant d'assurer au personnel un environnement favorable au rendement pour une meilleure qualité de service offert aux fonctionnaires et agents actifs et retraités de l'État.



الصندوق المغربي
للتقاعد



CAISSE MAROCAINE
DES RETRAITES

الصندوق المغربي للتقاعد
CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES



PRÉSENTATION DE LA CMR

Acteur incontournable du secteur de la prévoyance sociale au Maroc Depuis 1930

La Caisse Marocaine des Retraites est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. De par sa mission sociale, la Caisse gère les régimes de pensions suivants :

- le régime des pensions civiles;
- le régime des pensions militaires (Forces Armées Royales et Forces Auxiliaires);
- le régime de retraite complémentaire et facultatif ATTAKMILI ;
- les régimes non cotisants pour le compte de l'État (pensions d'invalidité, allocations des Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération ; certaines rentes, pensions et allocations instituées, pour la plupart, avant l'indépendance).



De surcroît, la CMR gère des prestations pour le compte de tiers à travers la gestion :

- des précomptes conventionnels au profit des sociétés de financement, des sociétés d'assurances et des Associations d'Œuvres Sociales (AOS) ;
- des précomptes sur les pensions au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) reversés à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) ;
- des prestations pour le compte des fondations : Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires, Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation ;
- des prestations pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances.

Concernant le mode de fonctionnement des régimes de base, c'est le principe de la répartition échelonnée qui est adopté : les pensions des retraités et celles de leurs ayants cause sont financées par les cotisations des affiliés et les contributions des employeurs. Quant au régime ATTAKMILI, celui-ci fonctionne selon le mode de la capitalisation.

Les excédents financiers dégagés par les régimes de base, constituent des fonds de réserves gérés directement par la Caisse et placés dans le marché financier selon l'arrêté n°1253-97 de M. le Ministre de l'Économie et des Finances fixant les modalités de fonctionnement des provisions de prévoyance de régimes gérés par la Caisse Marocaine des Retraites ainsi que la répartition des ressources entre les emplois autorisés.

GOVERNANCE DE LA CMR

PRÉSENTATION DES MISSIONS DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DE LEURS MEMBRES

Le Conseil d'Administration

La gestion administrative de la CMR est assurée par un Conseil d'Administration composé de 14 membres dont 7 représentent les organismes employeurs, 5 représentent les personnels affiliés aux régimes des pensions civiles et militaires et 2 représentent les retraités relevant de ces deux régimes. Cette composition comporte aussi 8 membres suppléants issus des différentes parties représentées au sein du Conseil. Il est à signaler que l'année 2011 a coïncidé avec le renouvellement du Conseil d'Administration au titre du 5ème mandat (2011-2014). C'est ainsi que la procédure d'élection et de désignation des nouveaux membres dudit Conseil s'est déroulée dans le cadre d'un processus qui a débuté en février et qui s'est terminé en septembre 2011.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de droit

M. le Chef du Gouvernement ;
M. le Ministre de l'Intérieur ;
M. le Ministre de l'Économie et des Finances ;
M. le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
M. le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
M. le Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense Nationale.

Membres titulaires

M. Aziz RABBAH, représentant les Présidents des Collectivités Locales ;
M. Hassan El MARDI, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
M. Mohamed BOUZAKKIRI, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
M. Bouaazza SEKRI, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
Le Lieutenant-Colonel, M. Hassan OUTRIGHT, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (F.A.R.) ;
L'Inspecteur Principal de 2ème Classe, M. Mohamed SERRANI, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires) ;
M. Ahmed LAMBARKI, représentant les retraités du régime civiles ;
M. El Amine RKIBATE, représentant les retraités du régime militaires.

Membres suppléants

M. Mouloud BERGAYOU, représentant les Présidents des collectivités locales ;
M. Mohamed LAMRABET, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
M. Abdelkhaleq CHOUKRI, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
M. Mohammed MOUNAIM, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
Le Lieutenant - Colonel, M. Ahmed RAGHOUN, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (F.A.R.) ;



L'Inspecteur Principal de 2ème Classe, M. Rachid EL OUALI, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (Forces Auxiliaires.) ;

M. Mohamed El Bachir IDRISSE, représentant les retraités du régime des pensions civiles ;

M. Allal NASSRI, représentant les retraités du régime des pensions militaires.

Le Comité Permanent issu du Conseil d'Administration (CPICA)

Le CPICA est chargé du suivi de l'exécution des décisions et résolutions du Conseil d'Administration, et de la préparation des dossiers afférents aux points devant être inscrits à l'ordre du jour des sessions dudit Conseil. A cet effet, il est habilité à tenir ses réunions dans l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration.

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Khalid SAFIR, Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances représentant le Ministre de l'Economie et des Finances en tant que Président du CPICA ;

M. Abdellah TAIBI, représentant le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration;

M. Abdelkhaleq RAMDANI, représentant le Ministre de l'Intérieur en alternance avec **Mme Boutaina FALSI** représentant le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

M. Aziz RABBAH, représentant les Présidents des Collectivités Locales ou son suppléant ;

MM. Hassan El MARDI, Mohamed BOUZAKKIRI et Bouazza SEKRI, représentant les affiliés au régime des pensions civiles, en alternance et à raison de deux représentants par session ;

Le Lieutenant-Colonel, M. Hassan OUTIRIGHET, représentant les affiliés au régime des pensions militaires ;

MM. Ahmed LAMBARKI et El Amine RKIBATE, représentant les retraités et en alternance également.

Le Comité d'Allocation d'Actifs (CAA)

La CMR a consolidé sa gouvernance institutionnelle par la mise en place d'un Comité d'Allocation d'Actifs. Ce dernier veille en collaboration avec les services compétents de la Caisse à la définition de la stratégie d'investissement des fonds de prévoyance et à sa mise en œuvre après validation par le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le CAA apprécie la gestion des fonds de prévoyance et rend compte au Conseil des résultats et performances réalisés.

MEMBRES DU COMITÉ D'ALLOCATION D'ACTIFS

M. Mustapha BAKKOURY, Président du CAA, Expert externe ;

M. Hassan EL MARDI, Vice Président, représentant le Conseil d'Administration de la CMR ;

M. Mohamed CHAFIKI, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;

M. Mohamed EL BABSIRI, Expert externe.

- Le représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS - MEF) assiste, à titre consultatif, au travaux dudit Comité.

Le Comité d'Audit (CA)

Le Comité d'Audit est un organe indépendant de contrôle créé auprès de la CMR conformément à la décision n° D-23-72 prise par le Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2010. Il est chargé sous la supervision dudit Conseil de contrôler les états comptables et financiers de la Caisse en apportant des avis sur la pertinence des méthodes comptables adoptées. Ce Comité établi un dialogue avec les organes de contrôle (auditeurs internes et externes) et assiste le Conseil d'Administration sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers et du respect des prescriptions juridiques et réglementaires. Il consolide les bonnes pratiques de gouvernance de la Caisse à travers la qualification, l'indépendance et l'action tant des experts externes qui en sont membres que des auditeurs externes.

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit (CA) est composé de cinq membres :

M. Abdeslam EL JAZOULI EL FAR, Président du CA représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

M. Ahmed LAMBARKI, Vice Président, membre du Conseil d'Administration ;

M. Mustapha KASSI, Expert externe ;

M. Aomar YIDAR, Expert externe ;

M. Aziz LOUBANI, Contrôleur d'État.

En outre, le représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS-MEF) assiste, à titre consultatif, aux travaux dudit Comité.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2011, la CMR a réalisé pleinement son engagement contenu dans le contrat de programme conclu avec l'État, et n'a épargné aucun effort pour réussir la préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des différents comités de gouvernance dans les délais requis et dans les meilleures conditions.

Le Conseil d'Administration de la Caisse a tenu deux réunions conformément à son règlement intérieur et la réglementation en vigueur :

- la première réunion tenue le 27 juin 2011, en session ordinaire au titre du 4ème mandat, dont l'ordre du jour a permis d'examiner les points suivants :
 - Les rapports sur les travaux du Comité issu du Conseil d'Administration (CPICA) ainsi que du CA et du CAA ;
 - Les états de synthèse et le bilan actuariel 2010 ;
 - Le projet de contrat de programme entre l'État et la CMR ;
 - La validation de projets de conventions ;
 - L'examen de l'état de réalisation du plan d'action au titre de l'année 2011.
- la deuxième réunion tenue le 28 octobre 2011, en session extraordinaire, au titre du 5ème mandat, a été consacrée à :
 - La constitution du CPICA au titre du 5ème mandat ;
 - La délégation des pouvoirs à Monsieur le Directeur de la Caisse au titre du 5ème mandat du Conseil d'Administration ;
 - L'approbation de l'amendement du statut du personnel de la Caisse ;
 - La création d'un service de recouvrement ;
 - La délégation au CPICA en vue de la validation des projets de budget et de plan d'action au titre de l'année 2012.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de ces deux réunions, le Conseil d'Administration de la Caisse a émis 22 décisions et résolutions relatives aux points de l'ordre du jour susmentionnés.

Il est à signaler que pour éviter tout retard dans la tenue de la session ordinaire du Conseil consacrée à l'arrêt du budget et du plan de 2011, en raison d'éventuelles préoccupations gouvernementales relatives à la consolidation des acquis de la nouvelle Constitution, une délégation à titre exceptionnel a été accordée au CPICA pour permettre une continuité de service de la CMR.

ACTIVITÉ DU COMITÉ PERMANENT ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité Permanent issu du Conseil d'Administration (CPICA) a tenu 10 réunions dont 8 au titre du 4ème mandat et 2 au titre du 5ème mandat. Les travaux du CPICA ont permis l'instruction et la préparation des dossiers afférents aux points susmentionnés inscrits aux ordres du jour des sessions du Conseil d'Administration. Il importe de noter que le CPICA a arrêté les projets de budget et de plan d'action au titre de l'année 2012, et ce en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués à titre exceptionnel.

ACTIVITÉ DU COMITÉ D'ALLOCATION D'ACTIFS

En application de la décision n°10-4 du Conseil d'Administration portant institution du Comité d'Allocation d'Actifs (CAA) au sein de la CMR, ce Comité a tenu 3 réunions consacrées à la réflexion et au débat autour de plusieurs thématiques d'ordre stratégique, nécessaires à l'implémentation de la stratégie de placement et à l'optimisation des réserves financières.

Lors de ces réunions, le CAA a examiné le reporting de gestion en mettant en valeur des éléments comme le programme d'investissement, le comportement des marchés au cours de la période considérée, la politique de placement adoptée. Il a, également, examiné les performances réalisées et les explications des écarts par rapport aux benchmarks, et la proposition de mise en place de Fonds dédiés pour la catégorie « Obligataire ».

Les éléments, cités ci-dessus, ont été appuyés par le bilan annuel de gestion, le rapport des auditeurs externes relatif aux performances réalisées, le rapport d'analyse actif-passif qui met en valeur le degré d'adéquation de la politique de placement avec les engagements des régimes gérés par la CMR, et les propositions de stratégie annuelle d'investissement en fonction de l'analyse actif-passif ainsi que de la situation des marchés financiers.

Par ailleurs, et pour une meilleure organisation de ces travaux, le CAA a examiné et adopté une charte déontologique dont l'objectif est d'assurer plus de transparence, de professionnalisme et de responsabilité.

ACTIVITÉ DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit a tenu 2 réunions en 2011. La réunion du 09 mars 2011 a consacré ses travaux à :

- L'examen et la validation du projet de charte de fonctionnement du Comité d'Audit ;
- L'élaboration du plan d'action dudit comité.

La deuxième réunion tenue le 21 juin 2011, a examiné les points suivants :

- Comptes annuels et opinion de l'auditeur externe ;
- Dispositifs du contrôle interne et de gestion des risques au sein de la C.M.R ;
- Charte de fonctionnement.

LES FAITS MARQUANTS EN 2011



L'ÉLECTION ET LA DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

L'année 2011 est marquée par le renouvellement des membres du Conseil d'Administration au titre du cinquième mandat.

INSTITUTION DU COMITÉ D'AUDIT

La CMR a veillé à la mise en oeuvre de la décision du Conseil d'Administration portant institution d'un Comité d'Audit (CA), qui vient renforcer le système de gouvernance de la Caisse. Le CA est composé de 4 membres :

- un représentant du Ministre des Finances en sa qualité de Président ;
- un membre du Conseil d'administration en tant que Vice président ;
- deux membres experts indépendants.

La décision de nomination des membres dudit comité a été signée par le Ministre de l'Économie et des Finances et une charte de son fonctionnement a été finalisée.

LA PARTICIPATION DE LA CMR AU CHANTIER DE LA RÉFORME DU SYSTÈME NATIONAL DE LA RETRAITE



La CMR qui est membre de la Commission technique chargée de la réforme des régimes de retraite participe activement aux travaux de cette Commission qui a tenu 55 réunions de 2004 à 2011. Suite à la remise du rapport d'étude sur la réforme globale du système national de retraite par un cabinet international en avril 2010, les syndicats ont mis en avant en 2011 la nécessité de consulter le Bureau International du Travail (BIT) sur le choix d'un scénario de réforme adapté pour le cas du Maroc. Les experts du BIT ont alors présenté à la Commission technique,

le 4 août 2011 leur avis préliminaire et recommandations quant aux scénarii et options de réforme proposées par l'étude. Le travail de la Commission technique s'est penché par la suite sur le rapport du BIT et sur les études actuarielles livrées par le cabinet Actuariat et ce, dans la perspective de dresser un rapport qui sera soumis à la Commission nationale, présidée par Monsieur le Chef du Gouvernement.

LA GÉNÉRALISATION DE LA PENSION MINIMALE

La Caisse Marocaine des Retraites a entamé la révision des pensions minimales dès la publication au Bulletin Officiel des textes de Lois qui ont modifié et complété la Loi 011-71 régissant le régime des pensions civiles et la Loi 013-71 régissant le régime des pensions militaires. Pour rappel, la Loi n° 16.11 promulguée par le Dahir n° 1.11.168 du 17 octobre 2011 (avec date d'effet au 1er mai 2011) a porté le seuil de la pension minimale de 600 Dirhams à 1000 Dirhams. Des courriers d'information personnalisés ont été systématiquement adressés aux intéressés dès régularisation de leurs pensions. La majorité des pensions principales ont été révisées jusqu'à fin décembre 2011. Le traitement du reliquat concernant la révision des pensions de réversion a été entamé à la fin de l'année 2011 pour finalisation de cette opération en mai 2012.

LA PREMIÈRE ANNÉE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PROGRAMME CONCLU ENTRE L'ÉTAT ET LA CMR

L'année 2011 a été marquée par l'entrée en vigueur du contrat de programme conclu entre l'Etat et la CMR couvrant la période 2011-2013.

Les engagements de la CMR au titre de l'année 2011 se chiffrent à 47 engagements qui couvrent six axes stratégiques:

- 1/la pérennité des régimes de retraite (7 engagements);
- 2/la gouvernance de la Caisse (4 engagements);
- 3/la gestion des réserves financières (4 engagements);
- 4/les services aux usagers (14 engagements) ;
- 5/les systèmes d'information et de gestion (10 engagements) ;
- 6/la gestion des ressources (8 engagements).

Le taux de réalisation des engagements de la CMR au titre de 2011 est de 80%.

LEVÉE DE LA RÉSERVE DES AUDITEURS EXTERNES RELATIVE AU STATUT FISCAL DE LA CMR

Suite aux différentes réunions et aux échanges de courrier entre la CMR et la Direction Générale des Impôts, le statut fiscal de la Caisse a été arrêté et clarifié définitivement.

Compte tenu de cette clarification, la réserve des auditeurs externes soulevée au niveau des rapports relatifs aux exercices antérieurs a été éliminée.

LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA CMR



Un nouvel organigramme pour la Caisse Marocaine des Retraites a été mis en place en application de la résolution du Conseil d'Administration de la Caisse prise lors de la session du 15 décembre 2010 qui a été présidée par Monsieur le Chef du Gouvernement. Le nouvel organigramme, qui prend effet le 1er septembre 2011, a été conçu en vue d'optimiser le fonctionnement des entités de la Caisse et répondre aux exigences des affiliés, pensionnés et partenaires. A cet effet, la réorganisation adoptée orientée « client » vise des objectifs de performance globale via des activités et processus « industrialisés » assurant la maîtrise des risques et une veille stratégique pour le pilotage des régimes de retraite.

Ainsi, le nouvel organigramme de la Caisse est composé outre de la Direction et du Secrétariat Général de quatre pôles suivants : Pôle « Opérations » ; Pôle « Support » ; Pôle « Organisation et Système d'Information » ; Pôle « Gestion du Portefeuille ».

L'AMENDEMENT DU STATUT DU PERSONNEL DE LA CAISSE

Conformément à la résolution du Conseil d'Administration de la CMR du 15 décembre 2010, la Caisse a élaboré, en consultation avec ses partenaires sociaux, des propositions d'amendement de son statut du personnel. L'objectif étant d'accorder les meilleures conditions de travail au personnel de la CMR en vue de lui permettre de réaliser sa mission avec performance. Les amendements apportés au statut ont été approuvés par le Conseil d'Administration et validés par le Ministère de l'Économie et des Finances.

DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

PARTENARIAT NATIONAL

Partenariat CMR/Haut Commissariat aux Anciens Résistants

Le Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et la Caisse Marocaine des Retraites ont signé en 2011 un protocole d'accord ayant pour objet la mise en place d'un dispositif d'échange de données relatives à la gestion des allocations forfaitaires et des pensions d'invalidité allouées aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération et à leurs ayants cause.

Cet accord s'inscrit dans le cadre des relations de coopération étroites qui existent entre les deux institutions depuis 2001 visant l'amélioration de la qualité de service offert par les deux organismes à leur clientèle commune.

L'objectif étant de procéder avec efficacité et célérité au traitement des dossiers d'invalidité et d'allocations forfaitaires allouées ou reversées aux veuves via l'échange de données informatisé (EDI) et la simplification des procédures relatives à la constitution de ces dossiers.

Grâce à cette convention, les services régionaux et provinciaux relevant du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération disposeront des données nécessaires pour informer et renseigner les bénéficiaires de ces pensions en application de la politique de proximité et en amélioration de la qualité de service.

A travers cet accord, le volet « contrôle » se consolide par la mise en place d'une nouvelle procédure de vérification des pensions et l'instauration de mécanismes adéquats susceptibles d'assurer l'application des clauses et contenus tout en garantissant la protection des données personnelles échangées conformément aux lois en vigueur dans ce domaine.

Partenariat CMR/ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Dans le cadre du projet de création de la future École Nationale de Protection Sociale piloté par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la CMR a participé en 2011 à la poursuite des discussions sur les modalités nécessaires à la mise en place de ladite École. Ce projet a été marqué par la signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Emploi et l'EN3S fixant les objectifs de la coopération, les modalités, les engagements entre les deux parties, le périmètre d'échanges et la durée de la contractualisation. L'objectif étant de faire bénéficier l'encadrement des organismes nationaux de prévoyance sociale et certains Départements ministériels ainsi que les diplômés de l'enseignement supérieur de sessions de formation de courtes ou longues durées.

Partenariat CMR/ Association Professionnelle des Sociétés de Financement

La Caisse Marocaine des Retraites (CMR) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) ont signé, en marge de l'Assemblée générale de l'APSF tenue le 8 juin 2011 à Casablanca, un protocole d'accord au sujet des précomptes sur pension aux fins de remboursement des crédits à la consommation.

La finalité de cet accord est d'éviter aux pensionnés tout risque de surendettement dans la transparence la plus complète tout en améliorant la qualité des services offerts aux retraités de la CMR. Pour rappel, seules les sociétés de financement sont habilitées à donner leur accord pour octroyer des prêts.

Les nouvelles règles prudentielles retenues portent sur :

- le taux de précompte opéré qui ne dépasse pas les 40% du montant net de la pension, hors allocations familiales ;
- la fixation de la quotité inaccessibles à 1500 Dirhams minimum de la pension, hors allocations familiales ;
- la fixation à 3 du nombre de dossiers de crédit maximum par retraité avec un maximum de 2 par société de financement ;
- la fixation à 60 mois maximum de la durée d'un crédit, celle-ci ne devant pas excéder la durée de la couverture du pensionné par l'assurance décès.

A côté de ces règles prudentielles, la CMR et les sociétés de crédit à la consommation ont convenu de faire bénéficier les retraités de la CMR d'un taux effectif global (TEG) limite inférieur de 2 points au TEG maximum établi par Bank Al Maghrib.

Lesdites dispositions entrent en vigueur à compter du 1er juillet 2011 et ne concernent que les dossiers de prêts octroyés après cette date.

Partenariat CMR/ Poste Maroc

Un marché d'externalisation des travaux d'impression des documents spécifiques aux activités de la Caisse, de mise sous plis, d'affranchissement, de tri, de remise aux services de la Poste et de traitement des retours a été conclu avec Poste Maroc le 10 juin 2011.

Collaboration CMR/Haut Commissariat au Plan

La Caisse a collaboré en 2011 avec le Haut Commissariat au Plan (HCP) pour l'élaboration d'un modèle macro-économique d'équilibre général à générations imbriquées dans le but d'évaluer l'impact de la retraite sur les agrégats macro-économiques.

PARTENARIAT INTERNATIONAL

Coopération CMR/EN3S

Depuis 2000, la CMR entretient des relations de plus en plus étroites avec l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale de Saint-Etienne qui a pour principale mission la formation initiale et continue des cadres de direction de la Sécurité Sociale. En 2011, la coopération a permis des échanges habituels de stagiaires.

Coopération CMR/DRV Bund

La coopération et l'échange dans le domaine de la protection sociale, de la finance et de la formation a connu un renforcement en 2011, avec notamment la signature d'un accord de coopération avec la Deutsche Renten Versicherung Bund (première Caisse allemande de retraite) et ce, conformément à l'article 5 de l'accord de coopération (Accord technique 2011-2013) signé le 9 novembre 2009 entre la CNSS, la CMR et la DRV Bund. Les représentants de ces organismes ont convenu en 2011 de prolonger leur coopération établie en 2009 jusqu'en 2013.

Ce nouvel accord d'échange d'expertise porte sur les volets suivants :

- la gestion de l'accueil et des réclamations ;
- le contrôle de gestion et risque management opérationnel ;
- le système d'information (Portail Internet, EDI, Sécurité informatique) ;
- l'élaboration des budgets et la comptabilité ;
- la gestion des ressources humaines et l'action sociale.

Coopération CMR/AISS

Suite à la tenue de la dernière assemblée générale de l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) lors du Forum mondial de la sécurité sociale organisé au Cap (Afrique du Sud) du 29 novembre au 4 décembre 2010 et dans le cadre du renouvellement des instances de cette Association, la Caisse Marocaine des Retraites s'est vue confier, pour un mandat de 3 ans, la Vice-Présidence de la Commission Technique (CT) « Organisation, Management et Innovation ».

Cette Commission parmi les 12 Commissions techniques créées depuis 1947 jusqu'en 2010 joue un rôle stratégique dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme 2011-2013 de l'Association. Durant l'année 2011, la CMR a contribué activement aux premiers travaux de la Commission technique « Organisation, Management et Innovation » dans le cadre de son projet phare de « Promotion de la Bonne Gouvernance dans la Sécurité Sociale » en participant à l'élaboration des termes de références pour l'élaboration des lignes directrices sur la planification stratégique, la gestion des risques, les audits internes et les politiques des ressources humaines.



GESTION DES RÉGIMES

RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

ACTIVITÉ MÉTIER

GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

PILOTAGE ACTUARIEL DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ATTAKMILI

RÉGIMES NON COTISANTS

GESTION DE PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

1

GESTION DES RÉGIMES

GESTION DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

La Caisse Marocaine des Retraites est en charge de la gestion du régime des pensions civiles regroupant :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État ;
- les agents titulaires et stagiaires des collectivités locales ;
- les personnels de certains établissements publics.

La gestion des pensions civiles comporte des activités « métiers » relatives à l'affiliation, la liquidation des dossiers, la vérification et concession des droits, et au contrôle et paiement.

La gestion du régime civil induit d'autres activités spécifiques ayant trait à la gestion des réserves financières dégagées par ce régime ainsi qu'à son pilotage actuariel.

ACTIVITÉ MÉTIER

1. L'AFFILIATION

A fin 2011, le régime des pensions civiles géré par la CMR comptait 629 892 affiliés répartis par organisme employeur comme suit :

TABLEAU 1 : Effectif des actifs cotisant répartis par organisme employeur

CATÉGORIES DE PERSONNEL	2010		2011		Var 2010/2009
	Effectif	%	Effectif	%	
Personnel civil de l'Etat	463 355	78,00%	499 698	79,33%	7,84%
Personnel des CL	108 076	18,19%	107 888	17,13%	-0,17%
Personnel des EP	22 650	3,81%	22 306	3,54%	-1,52%
Total	594 081	100%	629 892	100%	6,03%

Au cours de l'année 2011, l'opération de mise à jour du fichier du personnel civil affilié à la CMR s'est poursuivie tout au long de l'année. Les résultats obtenus à ce titre sont résumés comme suit :

- le nombre total des affiliés civils de l'État a connu une progression par rapport à l'année 2010 pour atteindre 499 698 fonctionnaires ;
- les actifs des collectivités locales sont de l'ordre de 107 888 agents contre 108 076 en 2010, soit une diminution de près de 0,17% ;
- 22 306 affiliés ont été enregistrés au niveau des établissements publics contre 22 650 en 2010, soit une diminution de 1,52%.

2. LE SUIVI DES COTISATIONS

L'activité de suivi des cotisations salariales et patronales des collectivités locales s'est traduite, au cours de l'exercice 2011, par la prise en charge de 12 616 états annuels et complémentaires des cotisations contre 9 381 en 2010. Quant aux établissements publics et organismes de détachement, le nombre d'états des cotisations pris en charge a atteint 2954.

3. LA VALIDATION ET LE TRANSFERT

Durant l'exercice 2011, la CMR a procédé à la liquidation de 2 075 dossiers de validation des services antérieurs et de transfert des droits à pension du RCAR à la CMR concernant le personnel civil de l'État, des collectivités locales et établissements publics.



Jusqu'à fin décembre 2011, le nombre des livrets individuels transférés du RCAR, au titre des cotisations pour pension des fonctionnaires et agents relevant des administrations publiques, des collectivités locales et des établissements publics, s'est élevé à 13 741 livrets pour un montant global de 258,8 Millions de Dirhams en progression de 57 % par rapport à 2010. Ce transfert a été réalisé grâce au protocole d'accord signé avec le RCAR visant la mise à niveau des données relatives aux dates de titularisation et l'activation des transferts des livrets concernant les agents titulaires. L'ensemble de ces livrets a été traité et versé dans la base de données «droits».

4. LE REMBOURSEMENT DES RETENUES

Pour les affiliés du régime des pensions civiles, le remboursement des retenues a concerné 384 dossiers dont 319 dossiers relatifs au personnel civil de l'État, 47 dossiers concernant le personnel des collectivités locales et 18 dossiers au profit du personnel des établissements publics.

5. LA COMMISSION DE REFORME

En 2011, la Commission de réforme du personnel civil a étudié 731 dossiers, dont 497 dossiers rejetés pour différents motifs et 234 acceptés par la Commission.

6. LA LIQUIDATION DES PENSIONS

Au niveau du régime des pensions civiles, le nombre de dossiers de retraite liquidés est de l'ordre de 31 823 contre 22 561 en 2010, soit une augmentation de l'ordre de 41,05 %.

TABLERAU 2: Nombre de dossiers liquidés pour le régime des pensions civiles

	2010	2011	Var total 11/10
Concession	13 989	12 464	-10,90%
Révision	5 213	16 403	214,66%
Réversion	3 359	2 956	-12,00%
Total	22 561	31 823	41,05%

Les nouvelles concessions ont concerné 12 464 en 2011 contre 13 989 dossiers en 2010, soit une diminution de 10,9%. Pour les révisions, les services de la Caisse ont traité au cours de cette année 16 403 dossiers, soit le triple par rapport à l'année précédente. Cette hausse des révisions est due principalement à la revalorisation de la pension minimale qui est passée de 600 à 1000 Dirhams/mois. Les réversions pour leur part ont porté sur 2 956 dossiers.

La répartition des nouvelles concessions selon les motifs de radiation des cadres met en évidence la prédominance des mises à la retraite pour limite d'âge avec 77,98%.

TABLEAU 3 : Répartition des concessions du régime des pensions civiles par motif de radiation des cadres

REGIME	MOTIFS DE RADIATION DES CADRES						TOTAL
	Limite d'âge	Décès en activité	Sur demande	Réforme	Mesure disciplinaire	Départ volontaire	
REGIME DE PENSIONS CIVILES	9 719	1 240	1 306	19	175	5	12 464

7. GESTION DES PRESTATIONS / PAIEMENT DES PENSIONS

A la fin de l'année 2011, le nombre global des bénéficiaires du régime des pensions civiles géré par la CMR a atteint 249 492 contre 237 685 en 2010, enregistrant ainsi une augmentation de 4,97% par rapport à l'année précédente. La répartition de ces allocataires par catégorie de bénéficiaires est donnée par le tableau suivant :



TABLEAU 4 : ventilation des allocataires du régime par catégorie de bénéficiaires

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES 2011	
Intéressés	169 412
Ayants Cause	80 080
Total	249 492



8. ALLOCATIONS FAMILIALES

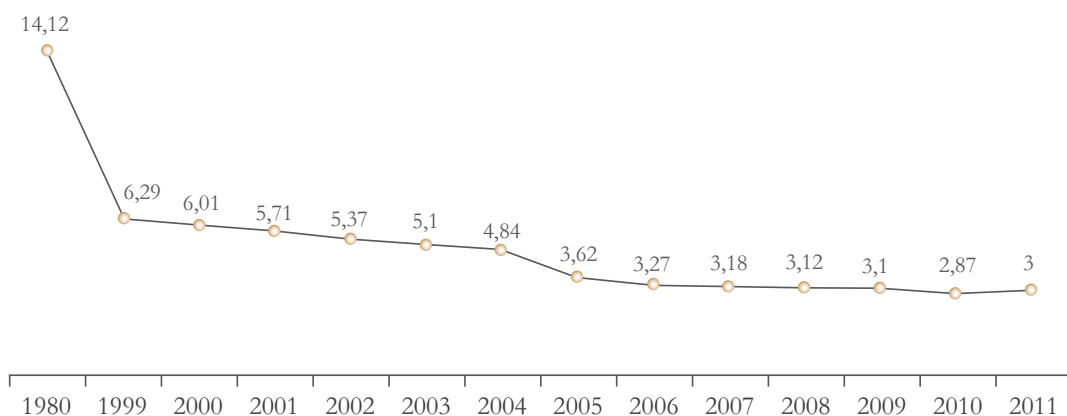
Le montant des allocations familiales servies aux pensionnés par la CMR en 2011 au titre du régime civil est de 249,08 Millions de Dirhams.

9. LE RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Le rapport démographique constitue un indicateur important qui renseigne sur la santé financière des régimes de retraite gérés par répartition. Ce ratio nous informe sur le nombre d'actifs qui finance la pension d'un retraité.

Pour le régime des pensions civiles géré par la CMR, le rapport démographique a connu au cours des deux dernières décennies une tendance baissière importante qui s'explique par le fait que l'effectif des retraités a progressé trois fois plus rapidement que celui des actifs durant les 20 dernières années.

Évolution des rapports démographiques du régime des pensions civiles



GESTION FINANCIÈRE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

GESTION DU FONDS DE RÉSERVE AU TITRE DU RÉGIME CIVIL

La CMR a fait certifier par un cabinet spécialisé, les performances financières réalisées en 2009 et 2010 au titre de la gestion du fonds de réserves du régime des pensions civiles. Dans ce cadre, le cabinet a examiné et a certifié la démarche adoptée pour le calcul des performances au niveau de chaque poche et pour le portefeuille global ainsi que les outils développés pour la valorisation des actifs.

Sur le plan de la gouvernance financière et dans le cadre de la formalisation de la gestion des risques financiers conformément aux standards en vigueur, le domaine de la gestion du portefeuille a été marqué en 2011 par la finalisation du processus de gestion et du règlement financier du Pôle Gestion de Portefeuille. La formalisation du règlement financier porte, entre autres, sur la fixation des objectifs de gestion pour la CMR, les prises de risque tolérables ainsi que les marges de manœuvre qui lui sont attribuées par classe d'actifs.

Autre fait marquant en 2011, l'attribution de deux FCP « actions » dédiés à la Caisse suite à la réalisation d'un appel d'offres public qui a débouché sur le choix de deux sociétés de gestion, en l'occurrence CDG Capital Gestion et Wafa Gestion.

PILOTAGE FINANCIER DU RÉGIME CIVIL

Pour une meilleure adéquation entre les engagements futurs des régimes et les placements des réserves financières, la CMR met à jour, avant la fin du mois de mai de chaque année, les études ALM (gestion actif-passif) pour ses régimes de base.

Dans cette optique, la CMR a veillé à l'actualisation de l'étude ALM du régime des pensions civiles. Cette étude s'est achevée en décembre 2011 dans l'objectif d'en présenter les conclusions au Comité d'allocation d'actifs.

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU RÉGIME CIVIL

Le régime des pensions civiles restant encore excédentaire, le taux de couverture des charges par les ressources est de l'ordre de 119,37%. L'excédent financier constaté en 2011 est de 2,29 Milliards de Dirhams.

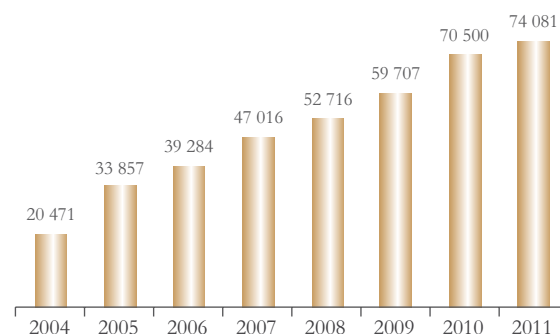
TABLEAU 5 : Équilibre financier du régime civil

Régime (Millions de Dirhams)	Retenues (1)	Contribution patronale (2)	Ressources (3)=(1)+(2)	Charges (4)	Solde	Taux de Couverture
Pensions civiles	7 226,21	6 906,03	14 132,24	11 839,02	2 293,22	119,37%



ÉVOLUTION DU FONDS DE RÉSERVES DU RÉGIME CIVIL DE 2004 A 2011

C'est à partir de l'année 2004, que l'encours des réserves gérés par la Caisse Marocaine des Retraites a commencé à prendre de l'importance. Cela s'explique, d'une part, par l'intervention de l'État à travers l'acquittement de ses arriérés au titre de la part patronale ainsi que l'apurement des déficits du régime des pensions militaires constatés au cours de la période 2004-2010 et la compensation due à l'opération des départs volontaires. D'autre part, l'évolution favorable des réalisations des revenus issus de la gestion d'actifs a impacté positivement l'encours des réserves.



ENCOURS DES RÉSERVES

Concernant l'année 2011, le montant global des ressources additionnelles s'élève à 3,70 Milliards de Dirhams et se répartit comme suit :

- Excédents techniques : **447,31** Millions de Dirhams ;
- Revenus des placements : **3.251** Millions de Dirhams.

L'encours des réserves constituées à fin 2011 est, ainsi, passé à 74,2 Milliards de Dirhams contre 70,5 Milliards de Dirhams une année auparavant, soit une évolution de 5,25%.

En valeur marché, l'encours de la réserve s'établit à 77,3 Milliards de Dirhams en 2011 contre 76,3 Milliards de Dirhams à fin 2010, soit une évolution de 1,58% d'une année à l'autre.

L'emploi des réserves de la CMR par classe d'actifs est marqué par une prédominance des placements effectués en valeurs de l'Etat et en actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Le reste des investissements est placé, conformément à la réglementation en vigueur, en obligations privées, en OPCVM et en Fonds d'investissement immobilier et touristique.

REVENUS CUMULES

La gestion du portefeuille de la CMR a permis de générer d'importants revenus ayant servi à alimenter les réserves en ressources supplémentaires. En effet, l'essentiel des flux additionnels investi sur les marchés financiers au titre de l'exercice 2011 est attribué, à hauteur de 88% aux revenus dégagés par le portefeuille, soit une manne de 3,25 Milliards de Dirhams.

Ce faisant, les revenus cumulés depuis 1998 totalisent 22,91 Milliards de Dirhams à fin 2011. Ces revenus cumulés représentent 32,47% de l'encours des réserves constituées à fin 2010 et permettent de financer près de vingt et un mois de prestations servies par la Caisse au titre du régime des pensions civiles.

TAUX DE RENDEMENT

Quant au taux de rendement moyen des placements, il ressort cette année à 4,6% dépassant la moyenne des rendements d'un bon du Trésor à 15 ans observée sur le marché secondaire entre 2008 et 2010, soit 4,46% (vs 3,86% si l'on considère le rendement de la même maturité sur le primaire).

PILOTAGE ACTUARIEL DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

L'élaboration du bilan actuariel nécessite la réalisation des projections démographiques et financières sur le long terme, à partir d'hypothèses d'évolution des principaux paramètres qui conditionnent le fonctionnement du régime, et ce pour évaluer les engagements en matière de retraite ainsi que les recettes prévisionnelles du régime.

Le bilan actuariel analyse l'évolution du régime dans l'optique des seuls engagements pris à l'égard des affiliés et des retraités et des ayants cause actuellement présents dans le régime (évaluation en groupe semi-fermé).

Les résultats du bilan actuariel du régime en 2011 tiennent compte de l'impact des mesures décidées par le gouvernement ayant trait à la revalorisation de la pension minimale et l'augmentation du salaire net des fonctionnaires de 600 Dirhams mensuellement.

Les résultats du bilan actuariel du régime en 2011 peuvent être résumés comme suit :

TABLEAU 6 : Les résultats du bilan actuariel du régime en 2011

En Millions de Dirhams	2 011
VAP PRESTATIONS	933 113
Droit acquis total	613 342
Droits actifs	450 438
Droits acquis retraités	126 036
Droits acquis départ volontaire	36 868
Droits allocations familiales	19 999
Droits futurs	299 772
VAP RESSOURCES ¹	153 263
RÉSERVE DE PRÉVOYANCE	74 120
ENGAGEMENT NET NON COUVERT ²	-705 730
Horizon de viabilité (ans)	2 021
Taux de préfinancement ³ (%)	24,37%
Taux de couverture droits acquis ⁴ (%)	12,08%

1 La valeur actuelle probable des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (bors nouveau entrants). Ces flux intègrent les droits passés et futurs.

2 Non couvert ni par les cotisations futures ni par le fonds existant.

3 Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations

4 Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la valeur actuelle probable des prestations s'élève en groupe semi-fermé à 933,113 Milliards de Dirhams. La valeur actuelle probable des ressources, quant à elle, s'élève à 153,26 Milliards de Dirhams.

La réserve de prévoyance a atteint, à fin 2011, 74,12 Milliards de Dirhams soit un accroissement de 5,25% par rapport à l'année précédente.

L'engagement net non couvert qui correspond à la différence entre la Valeur Actuelle Probable des ressources, à laquelle s'ajoutent la réserve de prévoyance et la Valeur Actuelle Probable des prestations, s'établit à 705,73 Milliards de Dirhams.

Au niveau des indicateurs actuariels, le tableau ci-dessus montre que, si l'on se mettait dans l'hypothèse de la fermeture du régime aux nouveaux entrants, les engagements du régime en 2012 (613 Milliards de Dirhams) sont couverts à hauteur de 12,08%.



L'analyse des droits, dans le cas du régime semi-fermé où les cotisants actuels cotisent et acquièrent des droits jusqu'à la liquidation, montre que les engagements du régime en 2012 sont couverts, à hauteur de 24,37%, par les fonds et réserves disponibles à cette date (74 Milliards de Dirhams), et par les cotisations futures actualisées (153 Milliards de Dirhams).

Au vu de l'apparition du premier déficit (4ème trimestre 2012), le Conseil d'Administration a adopté, lors de la réunion tenue le lundi 27 juin 2011, une résolution relative à la réforme paramétrique du régime des pensions civiles.

Le scénario de réforme adopté vise la consolidation de la santé financière du régime des pensions civiles à court et à moyen termes et ce, en attendant l'aboutissement de la réflexion engagée par le gouvernement et les partenaires sociaux sur la réforme globale du système de retraite national. Le scénario proposé consiste en la combinaison des trois mesures suivantes :

- **Mesure 1** : relever l'âge de départ à la retraite de 5 ans étalée sur une période de 10 ans ;
- **Mesure 2** : calculer la pension sur la base des salaires des huit dernières années progressivement jusqu'en 2018 ;
- **Mesure 3** : augmenter le taux de cotisations de 2 points par an pour passer de 20% actuellement à 26% en 2014.

L'effet combiné de ces trois mesures se traduirait sur l'équilibre du régime par :

- 1- la réduction de l'engagement net non couvert jusqu'en 2060 de 57%. En effet les gaps de financement passeraient de 484 Milliards de Dirhams à 208 Milliards de Dirhams, soit un gain net de 276 Milliards de Dirhams ;
- 2- le report de la date d'apparition du premier déficit financier du régime des pensions civiles à l'année 2023 au lieu de 2014 ;
- 3- le renforcement du rôle de la réserve dans le financement du régime en permettant à la Caisse, en cas de recours aux matelas de réserves constituées, d'honorer ses engagements jusqu'en 2030 au lieu de 2021 dans le cas du statu quo.

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue social, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures dans l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des actifs et des retraités. Néanmoins, ces mesures ont impacté négativement la situation financière de la Caisse.

La revalorisation de la pension minimale devrait concerner 31 760 pensions civiles principales et de réversion. 9840 pensions principales intéressées par cette mesure ont été régularisées en novembre et décembre 2011. Le restant devant être traité au cours du 1er semestre 2012. Cette revalorisation devrait entraîner une charge financière supplémentaire annuelle de l'ordre de 50 Millions de Dirhams.

D'un autre côté, la revalorisation du salaire net des fonctionnaires de 600 Dirhams mensuellement a pour conséquence une augmentation des recettes de la Caisse sur le court terme et de ce fait, l'apparition du premier déficit sera repoussée de 7 mois. Néanmoins, sur le long terme, cette revalorisation creusera l'engagement net non couvert en le portant de 444 Milliards de Dirhams à 484 Milliards de Dirhams, aggravant de ce fait la dette implicite de près de 10%.

GESTION DU RÉGIME DES PENSIONS MILITAIRES

La gestion des pensions militaires comporte des activités « métiers » relatives à l'affiliation, la liquidation des dossiers, la vérification et la concession des droits, au contrôle et paiement.

Par ailleurs, le pilotage actuariel du régime militaire permet de suivre ses évolutions démographiques et financières.



ACTIVITÉ MÉTIER

1. LA VALIDATION ET LE TRANSFERT

Durant l'exercice 2011, la CMR a procédé au traitement de 168 demandes de validation pour le personnel des Forces Armées Royales et des Forces Auxiliaires dont la totalité a été liquidée.

2. LE REMBOURSEMENT DES RETENUES

Pour les affiliés au régime des pensions militaires, le remboursement des retenues a concerné 221 dossiers.

3. LES COMMISSIONS DE REFORME

En 2011, les Commissions de réforme des affiliés du régime ont traité 785 dossiers d'invalidité contre 643 en 2010.

4. LA LIQUIDATION DES PENSIONS

Au niveau du régime des pensions militaires, le nombre de dossiers de retraite liquidés est de l'ordre de 10 628 contre 10 174 en 2010, soit une augmentation de l'ordre de 4,46 %.

TABLEAU 7: Nombre de dossiers liquidés pour le régime des pensions militaires

Catégories de bénéficiaires	2010				2011				Var total 11/10
	Concession	Révision	Réversion	Total	Concession	Révision	Réversion	Total	
REGIME DE PENSIONS MILITAIRES	6 790	914	2 470	10 174	6 467	1 616	2 545	10 628	4,46%
Personnel des FAR	5 204	705	1 794	7 703	5 030	1 130	2 035	8 195	6,39%
Personnel des FA	1 586	209	676	2 471	1 437	486	510	2 433	-1,54%

Les nouvelles concessions ont concerné 6 467 en 2011 contre 6 790 dossiers en 2010. Pour les révisions, les services de la Caisse ont traité au cours de cette année 1 616 dossiers alors que les réversions ont porté sur 2 545 dossiers.

La répartition des nouvelles concessions selon les motifs de radiation des cadres met en évidence la prédominance des mises à la retraite pour limite d'âge avec 67% du total.

TABLEAU 8 : Répartition des concessions du régime des pensions militaires par motif de radiation des cadres

Catégories de bénéficiaires	MOTIF DE RADIATION DES CADRES					
	Limite d'âge	Décès en activité	Sur demande	Réforme	Autres	TOTAL
RÉGIME DE PENSIONS MILITAIRES	4 335	377	226	1 360	169	6 467
Personnel des FAR	3 082	323	219	1 260	146	5 030
Personnel des FA	1 253	54	7	100	23	1 437

A l'exception de la forte proportion de mise à la retraite pour motif de réforme notée pour le personnel des Forces Armées Royales, la structure des concessions du régime militaire selon le motif de radiation des cadres demeure identique à celle des années antérieures.

5. REVISION DES PENSIONS MINIMALES

La revalorisation de la pension minimale devrait concerner 45 525 pensions militaires principales et de réversion. Dès la publication au Bulletin Officiel le 27 octobre 2011 de la loi 16-11 ayant modifié et complété la loi 013-71 régissant le régime des pensions militaires, les services de concession ont entamé l'opération de révision des 23 322 pensions principales concernées par cette mesure et ont régularisé 20 324 pensions en novembre et décembre 2011. Le reliquat des pensions principales et d'ayants droit devant être traité au cours du 1er semestre 2012.

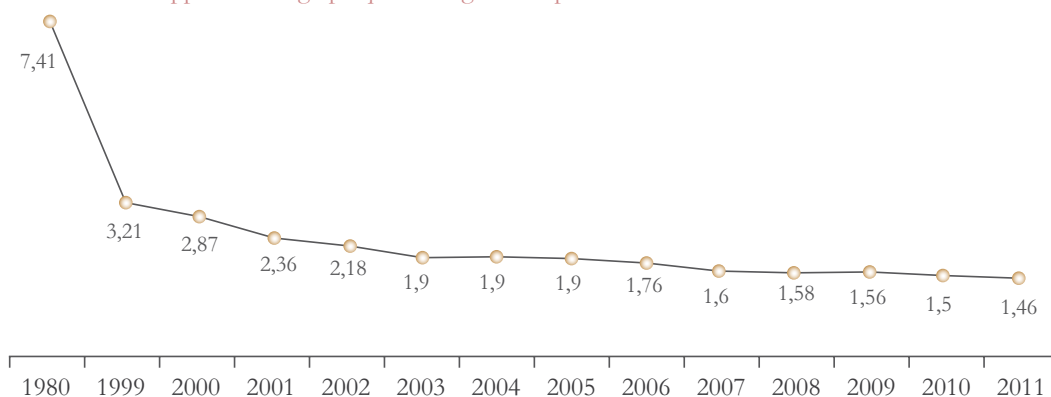
6. ALLOCATIONS FAMILIALES

Le montant des allocations familiales servies aux pensionnés par la CMR en 2011 au titre du régime militaire est de 615,67 Millions de Dirhams.

7. LE RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE

Le rapport démographique du régime des pensions militaires reste en dessous des normes préétablies pour préserver l'équilibre financier de ce régime. Cette baisse résulte de la vitesse d'augmentation de l'effectif des retraités de ce régime qui est 12 fois plus importante que celle de l'évolution de l'effectif des actifs (évolution des retraités de 337% contre 26% pour les actifs).

Évolution des rapports démographiques du régime des pensions militaires



8. L'EQUILIBRE FINANCIER DU RÉGIME MILITAIRE

Malgré l'augmentation de la contribution de l'État depuis 2006, le régime militaire demeure toujours déficitaire depuis 1993. Néanmoins, l'Etat prend en charge le déficit de ce régime.

TABLEAU 9 : Équilibre financier du régime militaire

RÉGIMES (Millions de Dirhams)	Retenues (1)	Contribution patronale (2)	Ressources (3)=(1)+(2)	Charges (4)	Solde	Taux de Couverture
Pensions militaires	1 655,75	3 284,12	4 939,87	5 082,99	-143,12	97,18%

GESTION DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ATTAKMILI

Dans le cadre de la diversification de ses prestations, le produit de retraite complémentaire ATTAKMILI a été mis en place en 2006. Réservé exclusivement aux affiliés et retraités civils et militaires de la CMR, ATTAKMILI est régi par arrêté du Ministre chargé des Finances n° 46-05 du 14 janvier 2005 correspondant au 3 Hija 1425 (cf. Bulletin Officiel n° 5288). ATTAKMILI est géré par capitalisation.

1. RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le précompte des cotisations au titre de l'adhésion au régime complémentaire s'effectue à la source avec l'autorisation des adhérents dans le cadre de conventions d'échange d'informations et de précomptes, notamment en collaboration avec le Centre National des Traitements (CNT-TGR).

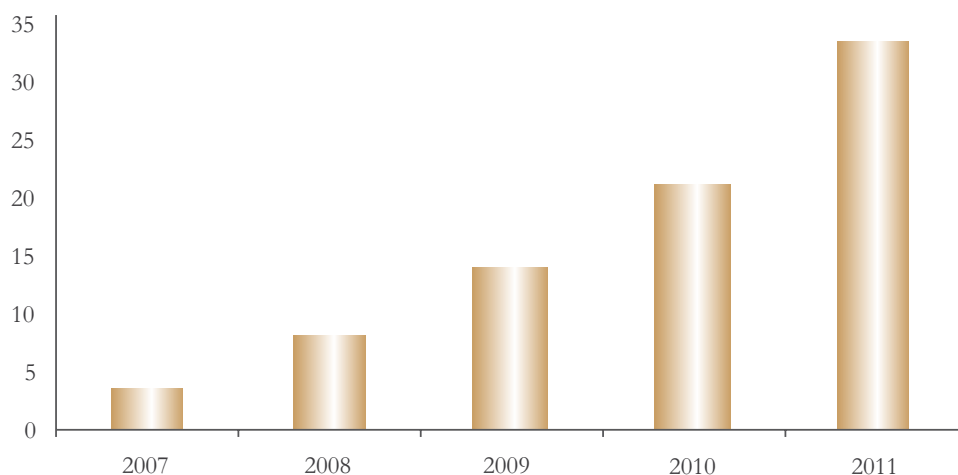
Le régime ATTAKMILI a connu durant l'année 2011 une évolution soutenue de 70% de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010 avec 11,84 Millions de Dirhams au 31/12/2011. Les nouvelles cotisations ont enregistré pour leur part une augmentation en 2011. Les versements exceptionnels ont enregistré jusqu'à la fin de l'année 2011 un montant de 4,24 Millions de Dirhams, ce qui représente 35% du chiffre d'affaires réalisé.

TABLEAU 10 : Indicateurs ATTAKMILI

	2011	2010
Chiffre d'Affaires	11,84 MDH	6,95 MDH
Nouvelles Cotisations	91,40 KDH	85,05 KDH
Versements Exceptionnels	4,24 MDH	333, 60 KDH

Le chiffre d'affaires cumulé a atteint à fin 2011 un montant de 32,47 Millions de Dirhams.

Chiffre d'affaires Cumulé (Millions de Dirhams)



2. OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Cette année le régime Attakmili a accompli 5 ans d'activité, à cet effet la phase de liquidation a commencé par le traitement de 18 demandes de rachat des droits constitués. Le montant liquidé au titre de rachat est de l'ordre de 498 034,71 Dirhams.

En outre, durant l'exercice 2011, le régime Attakmili a enregistré 2 cas de décès. Les droits constitués qui sont à l'ordre de 70 137,74 Dirhams ont été liquidés en faveur des ayants droit.

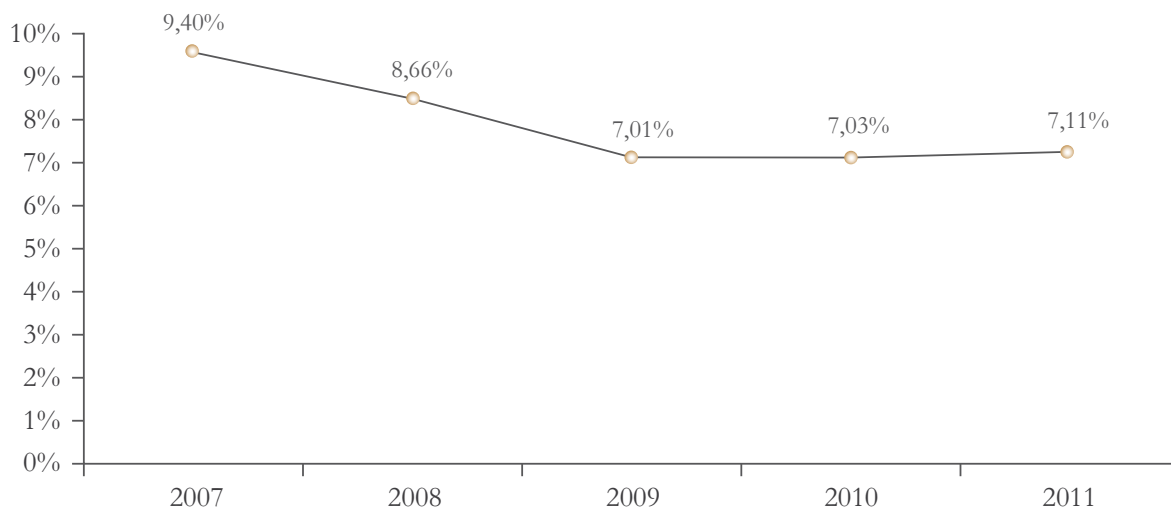
TABLEAU 11 : Motifs de liquidation des droits au titre du régime ATTAKMILI

Motifs de liquidation	Effectif	Montant en Dirhams
Mise en Retraite	0	0
Rachat	18	498 034,71
Invalité	0	0
Décès	2	70 137,74
Total	20	568 172,45

3. REVALORISATION DES LIVRETS INDIVIDUELS

L'opération de calcul du taux de revalorisation des cotisations au régime Attakmili pour l'année 2011 a été achevée avec l'actualisation des livrets individuels. Le taux de rendement distribué en 2011 est de l'ordre de 7,11%. Ainsi, pour assurer la communication des résultats et le droit à l'information des affiliés au régime Attakmili, les relevés ont été communiqués aux intéressés pour les informer de la nouvelle situation de leurs comptes individuels.

Evolution du taux de revalorisation du régime Attakmili



4. PILOTAGE FINANCIER DU RÉGIME ATTAKMILI

Pour une meilleure adéquation entre les engagements futurs du régime ATTAKMILI et les placements des réserves financières au titre de ce régime complémentaire géré par capitalisation, la Caisse s'est engagée à mettre en œuvre la gestion ALM dudit régime.



GESTION DES RÉGIMES NON COTISANTS

Outre la gestion des régimes de base et complémentaire, la CMR gère des régimes non cotisants pour le compte de l'État. La gestion des régimes non cotisants comporte, notamment, le service des pensions d'invalidité civiles et militaires ainsi que les pensions et allocations d'anciens résistants.

ACTIVITÉ MÉTIER

1. LES PENSIONS D'INVALIDITÉ

Le nombre total de pensions d'invalidité liquidées au cours de l'année 2011 a atteint 4 023 dossiers soit une hausse de l'ordre de 59,20% par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 12 : Nombre de pensions d'invalidité liquidées

RÉGIMES	2010				2011				Var total 11/10
	Concession	Révision	Réversion	Total	Concession	Révision	Réversion	Total	
INVALIDITÉ	1 830	436	261	2 527	3 044	586	393	4 023	59,20%
Pensions civiles	179	3	10	192	168	18	42	228	18,75%
Pensions FAR	1 250	262	195	1 707	2 477	445	283	3 205	87,76%
Pensions FA	401	171	56	628	399	123	68	590	-6,05%

Sur l'ensemble de ces dossiers, les nouvelles concessions ont porté sur 3 044 dossiers soit 75,66%, tandis que les révisions et les réversions ont concerné 586 et 393 dossiers, soit respectivement 14,57% et 9,77%.

Les concessions des pensions des Forces Armées Royales représentent 81,37% du total des pensions d'invalidité concédées, quant aux pensions des Forces Auxiliaires, elles arrivent en second lieu avec 13,11% et enfin les pensions civiles représentent uniquement 5,52% du total.

2. LES AUTRES RÉGIMES NON COTISANTS

Outre les pensions d'invalidité civiles et militaires qui sont à la charge exclusive de l'employeur, la CMR est chargée de gérer en vertu des dispositions de la loi 43.95, les pensions et les allocations d'anciens résistants.

En se référant à l'année précédente, l'opération de liquidation des dossiers des régimes non cotisants a porté sur 1 411 en 2011 contre 1 167 dossiers en 2010, soit une hausse de 20,91%. Cette hausse est constatée au niveau de toutes les opérations de concession, de révision et de réversion. La répartition de ces dossiers par nature de liquidation se présente dans le tableau ci-dessous comme suit :

TABLEAU 13 : Nombre des dossiers liquidés des autres régimes non cotisants

RÉGIMES	2010				2011				Var total 11/10
	Concession	Révision	Réversion	Total	Concession	Révision	Réversion	Total	
LES AUTRES RÉGIMES NON COTISANTS	13	108	1 046	1 167	32	122	1 257	1 411	20,91%
1- Les pensions et les allocations d'anciens résistants	13	108	1 001	1 122	17	122	1 257	1 396	24,42%
Résistants invalides	7	28	411	446	1	19	609	629	41,03%
Allocations forfaitaires	6	80	590	676	16	103	648	767	13,46%
2- Autres régimes non cotisants	0	0	45	45	15	0	0	15	-66,67%

Comme le montre le tableau 13, le nombre total des pensions et des allocations d'anciens résistants liquidés au cours de l'année 2011 a atteint 1 396 dossiers, contre 1 122 dossiers en 2010, répartis entre 629 dossiers de pensions de résistants invalides (PRI) et 767 dossiers d'allocations forfaitaires (A.F).

Pour les autres régimes non cotisants qui sont des régimes en voie d'extinction (pensions de la Garde Royale, allocations spéciales, aides renouvelables, primes de remplacement), le nombre de dossiers traités au cours de l'année 2011 a atteint 15 dossiers, contre 45 dossiers l'année écoulée.

3. GESTION DES PRESTATIONS / PAIEMENT DES PENSIONS

Le nombre des allocataires des régimes non cotisants est passé de 121 010 en 2010 à 120 616 en 2011 enregistrant ainsi une légère diminution.

TABLEAU 14 : ventilation des allocataires des régimes non cotisants par régime et par catégorie de bénéficiaires

RÉGIME	CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES		TOTAL
	Intéressés	Ayants Cause	
RÉGIME DES NON-COTISANTS	72 674	47 942	120 616
1- Invalidité	58 276	23 055	81 331
Pensions civiles	2 259	0	2 259
Pensions FAR	44 292	19 236	63 528
Pensions FA	11 725	3 819	15 544
2- Résistants	13 377	22 172	35 549
Résistants invalides	8 809	11 596	20 405
Allocations forfaitaires	4 568	10 576	15 144
3- Autres régimes non cotisants	1 021	2 715	3 736

4. ALLOCATIONS FAMILIALES

Le montant des allocations familiales servies aux pensionnés par la CMR en 2011 au titre des régimes non cotisants est de 11,30 Millions de Dirhams.

GESTION DE PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

De par ses capacités opérationnelles, l'institution CMR a gagné la confiance de son environnement. Cette confiance s'est concrétisée par l'établissement de conventions avec des partenaires qui ont chargé la Caisse de gérer de nouvelles prestations pour leur compte. Il s'agit du Ministère de l'Économie et des Finances, de Fondations et d'Associations d'œuvres sociales relevant de départements ministériels, d'institutions financières et de sociétés d'assurances.



Dans le cadre des partenariats conclus avec le Ministère de l'Économie et des Finances et la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC), la Caisse Marocaine des Retraites gère le paiement d'un certain nombre de prestations pour le compte de ces deux partenaires.

Le nombre des prestations gérées pour le compte de tiers a bénéficié, à fin 2011, à 51 536 allocataires dont 19 122 sont servis pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances et 32 414 pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC.

TABLEAU 15 : Ventilation des prestations gérées pour le compte de tiers

RÉGIME	CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES 2011		TOTAL
	Intéressés	Ayants Cause	
Prestations gérées pour le compte de tiers	47 339	4197	51 536
Pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances	19 122	0	19 122
Pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC	28 217	4197	32 414

TABLEAU 16 : Évolution des prestations gérées pour le compte de tiers

	2007	2008	2009	2010	2011
Prestations gérées pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances	16 996	17 742	17 670	17 877	19 122
Pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC	1 885	2 711	12 528	26 419	32 414

Le nombre des prestations gérées pour le compte du Ministère de l'Économie et des Finances, a connu une augmentation de 12,50 % entre 2007 et 2011. Quant aux prestations gérées pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC, celles-ci ont considérablement évoluées avec un effectif de 1 885 allocations en 2007 à 32 414 en 2011. Cette augmentation est due essentiellement à l'institution d'une nouvelle prestation, en l'occurrence l'Allocation d'Appoint créée en juillet 2009.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service offert aux pensionnés, la CMR assure des précomptes à la source au profit des sociétés de financement suite aux différentes conventions établies avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) et d'Associations d'œuvres sociales relevant de divers départements ministériels.



TABLEAU 17 : Autres prestations gérées pour le compte de tiers

Tiers	Nbre de précompte	Montant (en Millions de Dirhams)
Sociétés de Financement	1 313 176	927,81
Sociétés d'Assurances	23 350	7,10
AOS et Fondations	428 442	18,31
ATD émanant de de la TGR	9 015	5,69
Total	1 773 983	958,91

Suite à la conclusion en 2004 de la convention avec la Direction de la Mutuelle des Forces Armées Royales, la CMR assure les meilleures conditions de précomptes sur les pensions militaires au titre des cotisations à ladite Mutuelle. En 2011, le montant global précompté est de 169,42 Millions de Dirhams.

En outre, la CMR procède aux précomptes sur pensions au titre des Avis à Tiers Détenteurs (ATD) communiqués de la TGR. Le nombre des précomptes de ces ATD en 2011 s'élève à 9015 précomptes pour un montant global de 5,69 Millions de Dirhams.

Concernant les précomptes au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire, depuis la promulgation de la loi n° 65.00 portant code de couverture médicale de base, la CMR a pris toutes les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions de cette loi, dans les meilleures conditions de délai et de qualité conformément aux engagements pris par la Caisse dans le cadre d'un protocole d'accord signé avec la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS).

En 2011, 294 474 titres de pensions ont été précomptés au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), soit un montant annuel de 388,17 Millions de Dirhams. Le montant global de l'ensemble des précomptes opérés en 2011 par la CMR au titre de l'AMO, des organismes de mutuelle et de l'Association des Œuvres Sociales des FAR est de 687,88 Millions de Dirhams.





RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

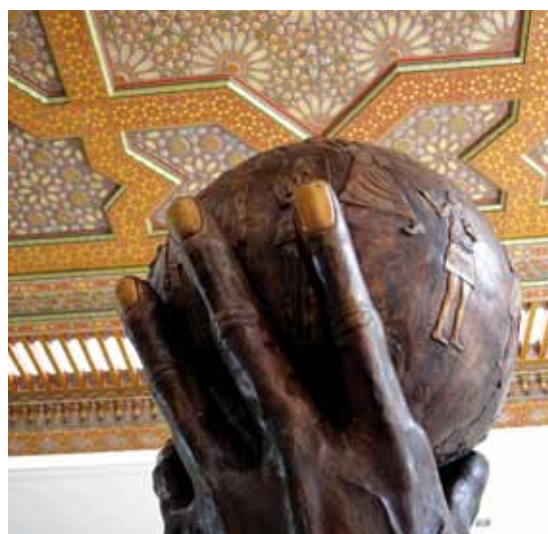
1. LES CHIFFRES CLÉS DE 2011
2. LES RESSOURCES GLOBALES
3. LES CHARGES GLOBALES

2

LES CHIFFRES CLÉS DE 2011

Concernant les indicateurs démographiques des régimes gérés par la CMR, l'effectif des cotisants s'est élevé à fin décembre 2011 à 898 749 affiliés contre 862 938 affiliés en 2010. Quant aux pensionnés, leur nombre a atteint à la même date 630 059 (457 907 relevant des régimes cotisants et 172 152 des régimes non cotisants), enregistrant ainsi une augmentation de 4,02% par rapport à l'année précédente.

Sur le plan « métier », la Caisse a traité au cours de l'année 2011, 47 885 dossiers relatifs à la liquidation des pensions de retraite, soit une moyenne de 3 990 dossiers par mois. Ces dossiers ont été servis dans les meilleurs délais par souci d'améliorer la qualité de service offerte aux usagers.



Sur le plan financier, les ressources globales se sont élevées à 23,71 Milliards de Dirhams. De leur côté, les dépenses globales ont atteint au cours du même exercice 19,45 Milliards de Dirhams. Les réserves constituées se chiffraient à fin 2011 à 74,12 Milliards de Dirhams et les produits des placements ont atteint un montant de près de 3,36 Milliards de Dirhams et ce, malgré l'amointrissement de l'excédent technique et une conjoncture financière difficile.

En matière de résultats, le solde financier dégagé reste globalement excédentaire. Cependant, l'analyse par régime dégage un excédent de 2,29 Milliards de Dirhams pour le régime des pensions civiles et un déficit de 143,12 Milliards de Dirhams pour le régime des pensions militaires. Ce déficit a été couvert par la suite dans le cadre des engagements de l'État vis-à-vis de la CMR tels que fixés dans le contrat de programme.

La santé financière et démographique du régime des pensions civiles impose des mesures urgentes de réforme sachant que la CMR connaîtrait son premier déficit technique au 4ème trimestre 2012 si aucune mesure de réforme n'est prise.

DONNÉES DE GESTION	
Nombre des dossiers de retraite liquidés	47 885
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	
Affiliés	898 749
Pensionnés	630 059
Rapport démographique du régime des pensions civiles	3,01
DONNÉES COMPTABLES (en Millions de Dirhams)	
Recettes globales	23 708,18
Dépenses globales	19 445,80
Taux de couverture global	121,92%
DONNÉES D'ÉQUILIBRE FINANCIER (en Millions de Dirhams)	
Excédent technique du régime des pensions civiles	2 293,22
Produits financiers	3 381,18
Réserves constituées	74 120
Taux de rendement moyen des placements	4,6%
DONNÉES DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE « ATTAKMILI »	
Taux de rendement réalisé	7,11%

RÉSULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

Les comptes de la CMR relatifs à l'exercice 2011 ont été tenus et arrêtés conformément au plan comptable des caisses de retraite.

Ainsi, les prescriptions du nouveau référentiel ont été appliquées (principes comptables fondamentaux, méthodes d'évaluation, plan des comptes...).

De même, les états de synthèse comportent, en plus du bilan et des comptes de produits et charges par régime de retraite géré, une quarantaine d'états d'informations complémentaires couvrant divers aspects de l'activité de la CMR.

Par ailleurs, suite aux réunions avec la Direction Générale des Impôts, le statut fiscal de la Caisse a été arrêté et clarifié définitivement. Ainsi, la réserve des auditeurs externes soulevée au niveau des rapports d'audits des comptes relatifs aux exercices antérieurs a pu être levée.

1. LES RESSOURCES GLOBALES

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des ressources par catégorie au cours des deux dernières années. La structure des ressources de l'exercice 2011 est quasiment la même par rapport à l'exercice 2010. Ce sont avant tout les retenues pour pensions de retraite et la contribution de l'État qui forment la majeure partie des ressources globales de la CMR (84,16%).



TABLEAU 18: Évolution des ressources par catégorie entre 2010 et 2011

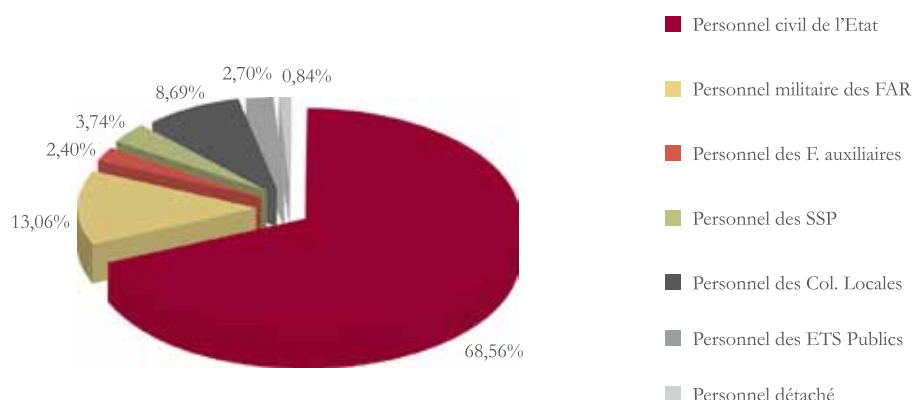
RESSOURCES (Millions de Dirhams)	2010		2011		Var 11/10
	Montant	%	Montant	%	
RETENUES	7 603,30	35,23%	8 546,40	36,05%	12,40%
Personnel civil de l'État	5 299,21	69,70%	5 859,41	68,56%	10,57%
Personnel militaire des FAR	976,62	12,84%	1 116,39	13,06%	14,31%
Personnel des Forces Auxiliaires	170,87	2,25%	205,40	2,40%	20,21%
Personnel des SSP	275,38	3,62%	319,99	3,74%	16,20%
Personnel des collectivités locales	623,02	8,19%	742,55	8,69%	19,19%
Personnel des établissements publics	195,77	2,57%	230,75	2,70%	17,87%
Personnel détaché	62,42	0,82%	71,92	0,84%	15,22%
CONTRIBUTIONS	10 222,37	47,36%	11 405,76	48,11%	11,58%
1. Contribution au titre des régimes cotisants	9 027,38	88,31%	10 183,63	89,28%	12,81%
Personnel civil de l'État	5299,21	58,70%	5859,41	57,54%	10,57%
Personnel militaire des FAR	1953,24	21,64%	2232,78	21,93%	14,31%
Personnel des Forces Auxiliaires	341,74	3,79%	410,79	4,03%	20,21%
Personnel des SSP	550,77	6,10%	639,97	6,28%	16,20%
Collectivités locales	625,24	6,93%	752,34	7,39%	20,33%
Établissements publics	199,94	2,21%	232,65	2,28%	16,36%
Organismes de détachement	57,24	0,63%	55,69	0,55%	-02,71%
2. Contribution au titre des régimes non cotisants	1 194,99	11,69%	1 222,13	10,72%	2,27%
VALIDATIONS, RACHATS ET TRANSFERT	235,62	1,09%	342,08	1,44%	45,18%
Validation	6,66	2,83%	24,00	7,01%	260,14%
Transferts du RCAR	164,69	69,90%	260,98	76,29%	58,47%
Rachat	64,27	27,28%	57,10	16,69%	-11,15%
REVENUS DU PATRIM, PORTEF & DIVERS	3 523,10	16,32%	3 413,94	14,40%	-3,10%
Revenu du portefeuille	3 449,09	97,90%	3 355,30	98,28%	-2,72%
Intérêt sur C/C et prêts	57,93	1,64%	25,88	0,76%	-55,32%
Loyers et cautionnement	16,08	0,46%	32,76	0,96%	103,73%
TOTAUX	21 584,38	100%	23 708,18	100%	9,84%

1.1. LES RETENUES POUR PENSIONS DE RETRAITE

Au titre de l'exercice 2011, le montant des retenues pour pensions s'élève à 8,55 Milliards de Dirhams avec une augmentation de **12,40%** par rapport à l'année précédente.

La proportion des retenues par rapport au total des ressources de la Caisse représente **36,05%** dont les prélèvements opérés sur les rémunérations du personnel civil de l'État contribuent à eux seuls pour près de 69% du total des retenues.

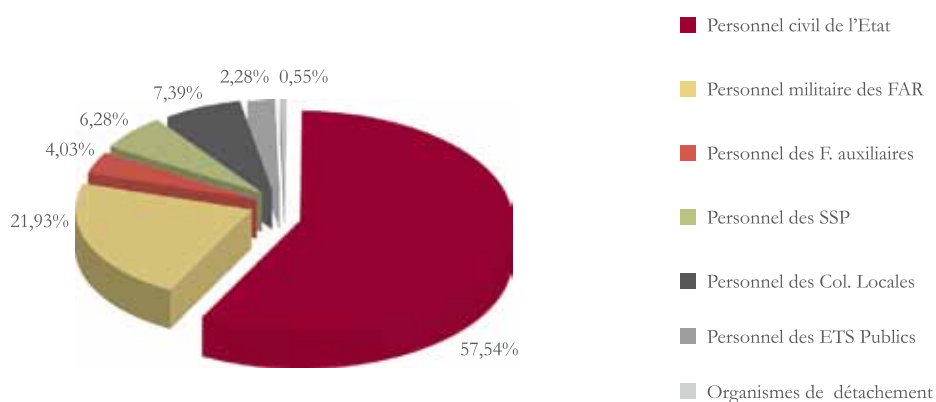
Répartition des retenues par catégorie du personnel affilié en 2011



1.2. LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS

La contribution patronale à savoir celle de l'État, des collectivités locales, des organismes de détachement et celle des établissements publics s'élève au titre de l'exercice 2011 à 10,18 Milliards de Dirhams, soit une augmentation de **12,81%** par rapport à l'année précédente.

Répartition de la contribution des employeurs par catégorie du personnel affilié en 2011



1.3. AUTRES RECETTES

Le revenu du portefeuille demeure la composante principale de cette catégorie de recettes. En effet, en 2011 leur montant était de 3,36 Milliards de Dirhams contre 3,45 Milliards de Dirhams en 2010 enregistrant ainsi une diminution de 2,72% due au contexte financier difficile.

A l'inverse, le montant des validations, rachats et transferts connaît une hausse de **45,18%**.

2. LES CHARGES GLOBALES

A fin 2011, le montant global des charges de la Caisse Marocaine des Retraites se chiffre à 19,45 Milliards de Dirhams, contre 17,50 Milliards de Dirhams à fin 2010, soit un taux d'accroissement de **11,09%**.

2.1. LES DÉPENSES ENGAGÉES

Le tableau suivant présente la ventilation des charges par catégorie entre 2011 et 2010. La structure des charges est quasiment la même par rapport à l'exercice 2010. Ce sont avant tout les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions qui forment la majeure partie des charges globales de la CMR (**92,59%**).



TABLEAU 19 : Évolution des dépenses par catégorie entre 2010 et 2011

CHARGES (Millions de Dirhams)	2010		2011		Var 11/10
	Montant	%	Montant	%	
REGIME DES COTISANTS	15 426,31	88,13%	16 781,90	86,30%	8,79%
Régime des pensions civiles	10 681,35	69,24%	11 752,95	70,03%	10,03%
Régime des pensions militaires	4744,96	30,76%	5 028,95	29,97%	5,99%
REGIME DES NON-COTISANTS	1 173,36	6,70%	1 222,13	6,28%	4,16%
Invalidité	536,54	45,73%	543,75	44,49%	1,34%
Résistants	236,61	20,17%	234,36	19,18%	-0,95%
Nouveaux régimes gérés pour le compte de l'État	379,50	32,34%	426,91	34,93%	12,49%
Autres régimes	20,71	1,77%	17,10	1,40%	-17,42%
FRAIS DE GESTION	145,85	0,83%	141,23	0,73%	-3,18%
Charges de fonctionnement	137,17	94,06%	127,30	90,15%	-7,19%
Achats consommés de matières et fournitures	7,00	5,10%	6,97	5,48%	-0,43%
Autre charges externes	56,24	41,00%	33,52	26,33%	-40,39%
Impôts et Taxes	0,73	0,53%	0,01	0,01%	-97,97%
Charges de personnel	73,20	53,36%	86,79	68,18%	18,57%
Charges d'équipement	8,67	5,94%	13,91	9,85%	60,41%
Immobilisations incorporelles	1,11	12,80%	2,77	19,94%	149,79%
Immobilisations corporelles	7,56	87,20%	11,13	80,06%	47,29%
REMBOURS.RETENUES & REVERS.TROP PERCUS	28,64	0,16%	24,22	0,12%	-15,45%
Personnel civil	25,04	87,43%	21,17	87,43%	-15,45%
Personnel FAR	0,94	3,28%	0,42	1,75%	-54,99%
Personnel FA	2,66	9,29%	2,62	10,82%	-1,47%
CHARGES DE PLACEMENTS, PROVISIONS & RÉSERVES	730,39	4,17%	1 276,34	6,56%	74,75%
TOTAUX	17 504,54	100%	19 445,80	100%	11,09%

Les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions au cours de l'exercice 2011 se sont élevées à 18 Milliards de Dirhams comme il ressort du tableau ci-dessus.

Les dépenses engagées par la CMR au titre du paiement des pensions des régimes cotisants restent prédominantes avec **86,30%** du total des dépenses enregistrées en 2011. A l'intérieur de cette rubrique, les pensions civiles consomment **70,03%** des dépenses contre **29,97%** pour les pensions militaires.

En revanche, les dépenses afférentes aux régimes non cotisants n'ont occupé durant cet exercice que **6,28%** des dépenses globales.

2.2. LE REMBOURSEMENT DES RETENUES

Le remboursement des retenues a diminué de **15,45 %** par rapport à l'année précédente, soit un montant de 24,22 Milliards de Dirhams dont la quote-part du personnel civil est de **87,43 %**.



SERVICES AUX RETRAITES/ AFFILIÉS

RELATIONS AVEC LES USAGERS

RELATIONS CMR/ ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS

NOUVELLE CARTE DE PENSIONNÉ

CONTACTS CMR

SERVICES AUX RETRAITES/AFFILIES

Dans le cadre de sa mission publique au service des retraités, la CMR a le souci permanent d'offrir des prestations de qualité à ses usagers. A cet effet, les efforts en 2011 se sont concentrés sur l'amélioration des conditions d'accueil physique et sur la mise en place d'un centre d'appels téléphoniques. Les services « on line » ont, également, fait l'objet d'une attention particulière.

Par ailleurs, les relations avec les associations des retraités se sont raffermies en 2011 sachant l'important rôle de relais informationnel revêtu par ces associations auprès des pensionnés et ayants droit.

RELATIONS AVEC LES USAGERS

La CMR s'est attelée en 2011 à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs au niveau du siège et des représentations régionales. Dans ce cadre, il a été procédé au regroupement des différents centres d'accueil physique à Rabat au niveau d'un seul centre d'accueil du Siège de la Caisse à Hay Riad qui a reçu plus de **131 000** visiteurs, soit une moyenne d'environ **530** visiteurs par jour.

Ce centre a fait l'objet de réaménagement pour une meilleure optimisation de l'espace d'accueil en vue de répondre aux requêtes des visiteurs, aussi nombreux, dans des conditions de confort et de sécurité. Dans le même sens, l'accès au centre a été adapté aux personnes à mobilité réduite et les centres d'accueil ont été équipés du système de gestion des files d'attente.

Ensuite, la CMR a établi un plan de consolidation des représentations régionales visant la modernisation des structures d'accueil des visiteurs. Au titre de l'année 2011, les sept délégations ont accueilli **205 608** visites, soit **58%** du nombre global des visites reçues par la CMR.

Par ailleurs, en avril 2011, un centre d'appels téléphoniques a été mis en place en vue d'être testé dans un premier temps. Le centre d'appel a reçu entre avril et décembre 2011 environ **4 900** appels. Le nombre des usagers qui sollicitent ce créneau d'accueil enregistre une évolution ascendante.

Pour ce qui est du canal de réclamations en ligne, plus de **11 202** requêtes en 2011 ont été satisfaites, soit **3%** du nombre global des visites tous canaux confondus comme il ressort du tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Effectif des visiteurs par canal d'accueil

Canal d'accueil	Nombre de visiteurs	%
Accueil physique	336 789	96%
Accueil téléphonique	4 900	1%
Accueil en ligne	11 202	3%
Total	352 891	100%



RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DES RETRAITÉS

La CMR considère les associations de retraités comme des partenaires stratégiques faisant partie du système de gouvernance de la Caisse. Dans ce cadre, la Caisse a procédé en 2011 à la mise à jour du dossier relatif à la désignation des représentants des associations des retraités au sein du Conseil d'Administration au titre du 5^{ème} mandat.

D'autre part, la Caisse accorde une importance aux relations avec les associations des retraités considérées comme un relais informationnel efficace avec les pensionnés et leurs ayants droit. A cet effet, une vingtaine de visites d'encadrement desdites associations ont été effectuées au niveau régional et des lettres d'information sur les nouvelles démarches administratives ou nouveautés les concernant leur sont régulièrement adressées.

La CMR octroie, en outre, des subventions aux associations des retraités qui en font la demande sur la base de critères bien définis, tels la production de rapports moraux et financiers et de projets à caractère socio-culturel. Ainsi, en 2011 ce sont 33 associations de retraités qui ont été sélectionnées pour bénéficier de ces subventions.



NOUVELLE CARTE DE PENSIONNÉ

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de ses prestations, la Caisse Marocaine des Retraites a mis en place une nouvelle carte de pensionné qui a pour objectif de servir de pièce d'identification aux bénéficiaires des prestations gérées par la CMR et de remplacer les cartes d'émargement

comme support de paiement à compter du 1er janvier 2012.

La distribution des premières cartes de pensionné a été entamée en décembre 2011 et a concerné en premier lieu les pensionnés payés par mise à disposition (134 000 cartes). La généralisation de la distribution de la carte de pensionné à l'ensemble des retraités sera étalée sur les années 2012 et 2013.

Après distribution à l'ensemble des retraités, cette carte sera adossée à des avantages spécifiques à cette population.

CONTACTS CMR

COORDONNÉES DE LA CMR À RABAT

Caisse Marocaine des Retraites

Av. Al Araar – Hay Riad – Rabat B.P. 2048

N° de tél. du standard téléphonique :

05 37 56 73 00/01/02/03

N° de fax : 05 37 56 74 76

Pour la transmission de vos pièces justificatives de droit, le numéro de **fax clientèle** suivant est mis à votre disposition : 05 37 56 73 09

NUMÉRO DU CENTRE D'APPEL

Les affiliés et pensionnés ont la possibilité de formuler des demandes d'information par téléphone, via le nouveau numéro du Centre d'appel téléphonique de la CMR au :

05 37 567 567

Ce numéro peut être joint tous les jours ouvrables de 8H30 à 16H30.

SITE WEB & MAIL CLIENTÈLE

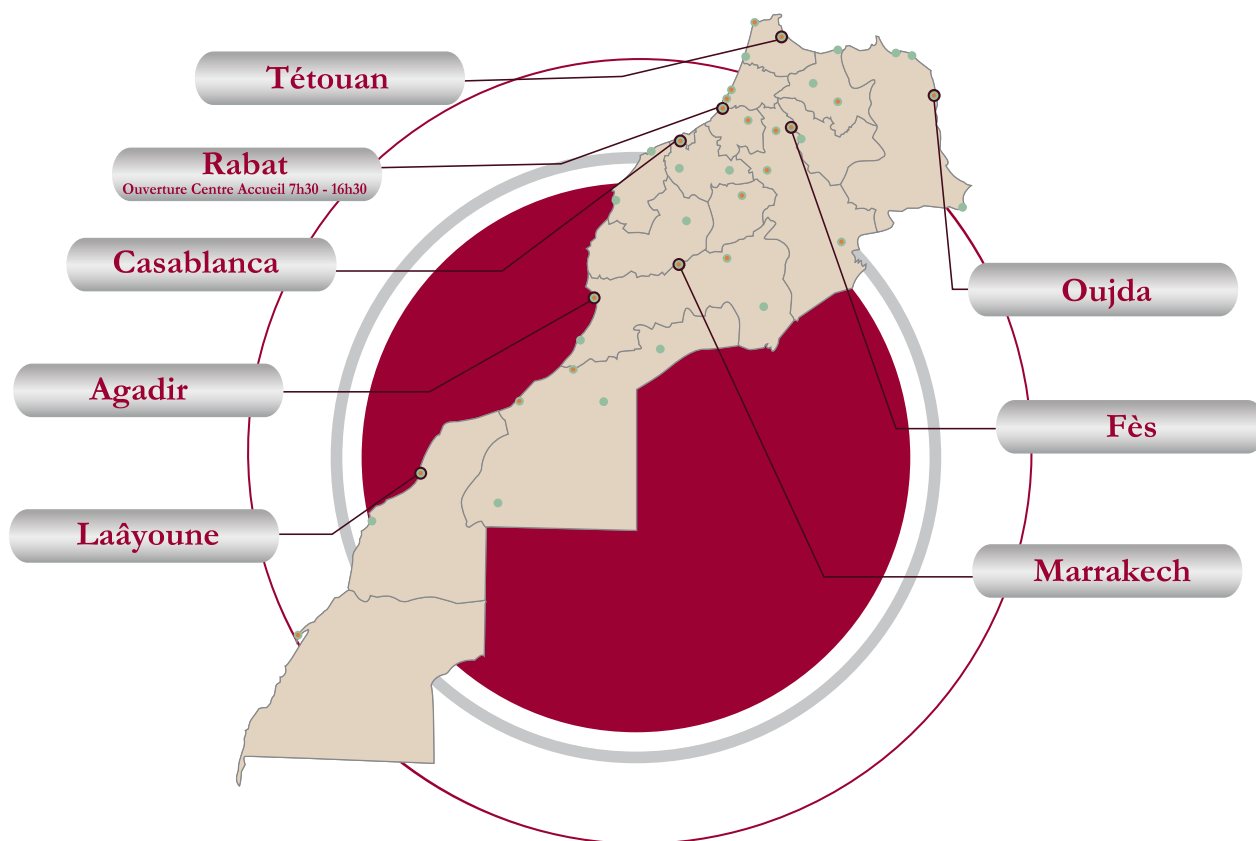
Adresse « e-services » :

<http://www.cmr.gov.ma>

e-mail clients :

cmr@cmr.gov.ma

LES POINTS D'ACCUEIL DE LA CMR



● Délég. régionales CMR ● Délég. régionales HCAR ● Délég. régionales Fondation Hassan II des OSAMAC

● **Agadir**
DELEGATION CMR D'AGADIR
Imm Safa Sud, Appt 12-13, 1^{er} étage, Av Hassan 1^{er}, Hay Al Fiddia 1, Dakhla - Agadir
Tél. : 05.28.22.80.20 - Fax : 05.28.22.80.53

● **Casablanca**
DELEGATION CMR DE CASABLANCA
Rue Sidi Belyoute, N°30, Appt. 1 - Casablanca
Tél. : 05.22.45.29.11 - Fax : 05.22.45.29.09

● **Fès**
DELEGATION CMR DE FES
Av. Hassan II, B.P 66 - Fès
Tél. : 05.35.65.12.77 - Fax : 05.35.65.12.82

● **Laâyoune**
DELEGATION CMR DE LAAYOUNE
Av. Al Qods, Villa n° 8, Quartier administratif, Hay Moulay Rachid - Laâyoune
Tél. : 05.28.99.40.27 - Fax : 05.28.99.43.31

● **Marrakech**
DELEGATION CMR DE MARRAKECH
Av, Allal El Fassi Opération Badii N°2, Imm. E, Appt. 1 - Marrakech
Tél. : 05.24.29.19.27 - Fax : 05.24.29.19.28

● **Oujda**
DELEGATION CMR D'OIJDA
Av. Mohammed VI, N° 71 - Oujda
Tél. : 05.36.50.36.57 - Fax : 05.36.50.36.41

● **Rabat**
CENTRE D'ACCUEIL CMR DE RABAT
Av. Al Araar - Hay Riad - Rabat B.P. 2048
Tél. : 05.37.567.567 - Fax : 05.37.56.73.09

● **Tétouan**
DELEGATION CMR DE TETOUAN
Av. Abdelkhalek Torres N° 342, Poste centrale, BP. 252 - Tétouan
Tél. : 05.39.71.51.63 - Fax : 05.39.71.51.62

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DU HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RÉSISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMÉE DE LIBÉRATION

D'un commun accord avec la CMR, les délégations régionales du Haut Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération assistent les bénéficiaires d'allocations servies par la Caisse dans leurs démarches administratives et en vue d'obtenir des informations. Aussi, dans le cadre de l'opération de contrôle annuel du revenu, lesdites délégations reçoivent les pièces justificatives déposées par les allocataires. Les services régionaux collectent pour le compte de la CMR, en outre, les dossiers de pension des intéressés, les demandes de virement et les réclamations.

- Délégation provinciale HCAR d'AGADIR
Charia Al Hamraa Hay Irak Bourkane
AGADIR BP 1698
Tél. /Fax : 05.28.22.35.90
- Délégation provinciale HCAR d'ASSA ZAG
544 Avenue Hassan II - ASSA ZAG BP 6
Tél. /Fax : 05.28.70.00.22
- Délégation provinciale HCAR de BENI MELLAL
55 Avenue Mohamed V - BENI MELLAL BP 546
Tél. /Fax : 05 23 48 21 64
- Délégation provinciale HCAR de BERKANE
Av. El Baladia N° 55, Marbouha
BERKANE B.P. 1014
Tél. /Fax : 05 36 61 46 98
- Délégation provinciale HCAR de BOUJDOUR
Avenue Hassan II n°1, Hay Irak - BOUJDOUR BP 199
Tél. /Fax 05.28.89.64.84
- Délégation provinciale HCAR de BOULMANE
Av. Hassan II, Sahat Al Hafalat, Missour,
BOULMANE
Tél. /Fax : 05 35 58 50 04
- Délégation provinciale HCAR d'AIN SBAA HAY MOHAMADI
Rue Zoubir Ibn Al Aouam 1Er ét. n°108
Assoukhour Assaouda
CASABLANCA HAY MOHAMADI BP 3231
Tél. /Fax : 05.22.40.02.07
- Délégation régionale HCAR de CASABLANCA ANFA
149 Avenue Lalla Yacout - 2ème étage Sahat Achouhada
CASABLANCA BP 15 903
Tél. /Fax : 05.22.30.61.97
- Bureau Local HCAR de BEN MSIK SIDI OTHMANE
Rue 9, 95 Hay Moulay Rachid
CASABLANCA BEN MSIK
SIDI OTHMANE BP 9590
Tél. /Fax : 05.22.70.53.95
- Délégation provinciale HCAR de DAKHLA
DAKHLA BP 30
Tél. /Fax 05.28.89.82.10
- Délégation provinciale HCAR d'EL HOUCEIMA
Av. Al Andalous, Immeuble des Houbous
EL HOUCEIMA B.P. 58
Tél. /Fax : 05 39 98 20 94
- Délégation provinciale HCAR d' EL JADIDA
Complexe culturel d'El Jadida, rue de Fès
EL JADIDA BP 286
Tél. /Fax : 05.23.34.23.59
- Délégation provinciale HCAR d'ERRACHIDIA
Lotissement Oued Eddahab n°3
ERRACHIDIA B.P. 513
Tél. /Fax : 05 35 57 20 39
- Délégation régionale HCAR de FES
Rue Midelt, n° 28 bis, Hay Narjis
Route de Sefrou - FES B.P. A 63
Tél. /Fax : 05 35 64 45 14
- Délégation provinciale HCAR de FIGUIG
Av. El Massira El Khadra, Bouarfa - FIGUIG B.P. 10
Tél. /Fax : 05 36 79 80 56
- Délégation provinciale HCAR de GUELMIM
Hay Al msala Tirt Guelmim - GUELMIM BP 126
Tél. /Fax : 05.28.87.02.32
- Délégation provinciale HCAR de KALAAT SRAGHNA
Hay Nakhla, 42 avenue Al Jaych Al Malaki
KALAAT SRAGHNA BP 204
Tél. /Fax: 05.24.41.24.89
- Délégation régionale HCAR de KENITRA
Rue Sebta n° 6 - KENITRA B.P. 83
Tél. /Fax : 05 37 37 15 09
- Délégation provinciale HCAR de KHEMISSET
Av. Bir Anzarane, Hay Essalam - KHEMISSET
Tél. /Fax : 05 37 55 21 75
- Délégation provinciale HCAR de KHENIFRA
Av. Zerktouni (près du stade municipal)
KHENIFRA
Tél. /Fax : 05 35 58 60 91
- Délégation régionale HCAR de KHOURIBGA
Av. du 16 novembre, n° 2772 Hay ENNAHDA
KHOURIBGA B.P. 725
Tél. / Fax : 05 23 56 29 30
- Délégation régionale HCAR de LAAYOUNE
Khat Erramla 1 - LAAYOUNE BP 645
Tél. /Fax : 05.28.89.36.38
- Bureau Local HCAR de LARACHE
Tél. /Fax : 05 39 91 66 56
- Délégation régionale HCAR de MARRAKECH
8 Rue Khalid Ibn Al Oualid - MARRAKECH BP 2480
Tél. /Fax : 05.24.43.00.90
- Délégation régionale HCAR de MEKNES
Av. El Hboul Ancienne médina - MEKNES B.P. S57
Tél. /Fax : 05 35 52 25 87
- Délégation provinciale HCAR de NADOR
106 avenue Ibn Tachfine - NADOR B.P. 1492
Tél. /Fax : 05 36 60 63 84
- Délégation provinciale HCAR d'OUARZAZATE
Avenue du prince Moulay Abdellah
OUARZAZATE BP 110
Tél. /Fax : 05.28.88.25.33
- Délégation régionale HCAR d'OUJDA
Av. Allal Benabdellah - Etage 2 - OUJDA B.P. 547
Tél. /Fax : 05 36 68 30 61
- Délégation régionale HCAR de RABAT
N°8 angle av. Moulay Hassan
et rue de Tobrouk RABAT
Tél. /Fax : 05 37 70 22 11
- Délégation provinciale HCAR de SAFI
Al Madina Al jadida Jbel Al Ayachi N° 5
SAFI BP 186
Tél. /Fax : 05.24.43.00.90
- Délégation provinciale HCAR de SALE
Lotissement Manar, bloc 5, n° 6 Hay Essalam
SALE B.P. 1595
Tél. /Fax : 05 37 80 28 51
- Délégation provinciale HCAR de SETTAT
20 Avenue Hassan II N°2 - SETTAT BP 590
Tél. /Fax : 05.23.40.33.37
- Délégation provinciale HCAR de SMARA
Avenue Mohamed V - SMARA BP 68
Tél. /Fax 05.28.89.92.32

- Délégation provinciale HCAR de TANGER
5, rue Moussa Ibn Nousseir - TANGER B.P. 303
Tél. /Fax : 05 39 32 23 99
- Délégation provinciale HCAR de TANTAN
Hay Al Massira Al Khadra bloc 3 - TANTAN BP 70
Tél. /Fax 05.28.87.75.00
- Délégation provinciale HCAR de TAOUNAT
Immeuble Al Moustakbal, étage 1, appt. 21,
Place Al Masira - TAOUNAT
Tél. /Fax : 05 35 62 70 77
- Délégation provinciale HCAR de TATA
52 av. Prince Héritier - TATA BP 186
Tél. /Fax : 05.28.80.31.47
- Délégation provinciale HCAR de TAZA
Av. Allal El Fassi, Immeuble IRAK n°3
TAZA B.P. 195
Tél. /Fax : 05 35 67 38 32
- Délégation régionale HCAR de TETOUAN
N° 33, derb Jamaa Al Aadam et Bab Jiaf
Médina, TETOUAN, B.P. 510
Tél. /Fax : 05 39 96 37 61
- Délégation régionale HCAR de TIZNIT
N° 56 Tajzia Al iqtissadia Al Kalaa
TIZNIT BP 441
Tél. /Fax : 05.28.86.23.24
- Délégation provinciale HCAR de ZAGORA
Siège de la Municipalité de Zagora
ZAGORA BP 75
Tél. /Fax 05.28.84.72.14

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE LA FONDATION HASSAN II POUR LES ŒUVRES SOCIALES DES ANCIENS MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS

Dans le cadre des relations de partenariat établies avec la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC), des prestations sont rendues par ladite Fondation au niveau de ces Délégations régionales au profit des allocataires militaires servies par la Caisse. Ainsi, les pensionnés militaires peuvent aussi bien s'adresser aux Délégations régionales de la Fondation Hassan II des OSAMAC que celles relevant de la CMR pour :

- demander des attestations de pension ;
- déposer des compléments de pièces pour la constitution des dossiers de réversion;
- demander des renseignements.

- Délégation régionale d'AGADIR
BEN SERGAO
Tél. /Fax : 05 28 27 06 78
- Délégation régionale de CASABLANCA
Avenue El Hayani, Rue Abou Abes Al Moqrrie
N°12 Hay El Bathae
Tél. /Fax : 05 22 98 28 73
- Délégation régionale de DAKHLA
Place d'Armes de Dakhla
Tél. /Fax : 05 28 89 78 50
- Délégation régionale d'ERRACHIDIA
Avenue Moulay Ali Cherif
Tél. /Fax : 05 35 57 19 46
- Délégation régionale de FES
Rue El Ghassani Dhar El Mehraz
Tél. /Fax : 05 35 94 13 90
- Délégation régionale de GUELMIM
Avenue des FAR, Place d'Armes Guelmim
Tél. /Fax : 05 28 87 14 05
- Délégation régionale de K.TADLA/BENI MELAL
RUE 20 AOUT K.TADLA
Tél. /Fax : 05 23 41 87 82
- Délégation régionale de KENITRA
Place d'Armes de Kenitra
Tél. /Fax : 05 37 36 09 76
- Délégation régionale de KHEMISSET
RUE EL ALAOUIINE
Tél. /Fax : 05 37 55 84 01
- Délégation régionale de KHENIFRA
Quartier des FAR khenifra
Tél. /Fax : 05 35 58 63 81
- Délégation régionale de LAAYOUNE
Boulevard de Smara
Tél. /Fax : 05 28 98 06 90
- Délégation régionale de MARRAKECH
Rue Moha Ousaid Arzaz, Avenue Abdelkrim El
Khattabi
Tél. /Fax : 05 24 43 58 48
- Délégation régionale de MEKNES
Avenue El Hansali
Tél. /Fax : 05 35 40 44 06
- Délégation régionale d'OUARZAZATE
Rue Lamssala, Lerak
Tél. /Fax : 05 24 88 56 54
- Délégation régionale d'OUJDA
Village Touba, Avenue des FAR,
Place d'Armes d'Oujda
Tél. /Fax : 05 36 68 17 12
- Délégation régionale de RABAT
Rue Zoubir Ben El Awame n°139 Souissi II
Tél. /Fax : 05 37 65 23 91
- Délégation régionale de SALE
Avenue Ibn Al Haytame Hay El Inbiat
Tél. /Fax : 05 37 81 42 16
- Délégation régionale de TANGER
Place d'Armes de Tanger
Tél. /Fax : 05 39 95 79 59
- Délégation régionale de TAN TAN
AVENUE HASSAN II
Tél. /Fax : 05 28 87 79 28
- Délégation régionale de TAZA
Avenue Qassou Madah Place d'Armes de Taza
Tél. /Fax : 05 35 67 14 19
- Délégation régionale de TETOUAN
Avenue Moulay Youssef N°2 Hafa Rkaina
Tél. /Fax : 05 39 71 42 41



TABLEAUX STATISTIQUES

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES AFFILIÉS ET PENSIONNÉS DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PENSIONNÉS DES RÉGIMES COTISANTS ET NON COTISANTS

ÉVOLUTION DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

ÉVOLUTION DE LA LIQUIDATION DES PENSIONS

ALLOCATIONS FAMILIALES SERVIES EN 2011

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES COTISANTS ET NON COTISANTS

ÉVOLUTION DES RECETTES

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

TABLEAUX STATISTIQUES

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES AFFILIÉS ET PENSIONNÉS DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

Années	1996	juil. 97 - juin. 98	juil. 98 - juin. 99	juil. 99 - déc. 00	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Affiliés	533 705	547 517	565 796	571 221	582 879	583 971	588 333	589 469	561 962	564 752	586 980	591 727	594 417	594 081	629 892
Pensionnés	99 159	110 765	118 069	119 291	129 627	137 901	147 181	152 343	187 043	206 138	213 117	218 726	228 851	237 685	249 492

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES PENSIONNÉS DES RÉGIMES COTISANTS ET NON COTISANTS

Années	1996	juin 98	juin 99	juin 00	déc.00	déc.01	déc.02	déc.03	déc.04	déc.05	déc.06	déc.07	déc.08	déc.09	déc.10	déc.11
Régimes cotisants	191 699	212 090	226 906	235 192	238 449	257 254	277 349	295 293	314 907	361 141	392 673	403 066	411 256	426 086	440 414	457 907
Régimes non cotisants	117 496	117 764	120 231	115 213	118 487	123 250	128 548	123 635	126 370	124 310	122 592	122 903	119 234	122 103	121 010	120 616
Total	309 195	329 854	347 137	350 405	356 936	380 504	405 897	418 928	441 277	485 451	515 265	525 969	530 490	548 189	561 424	578 523

ÉVOLUTION DU RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

Années	1980	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Régime des pensions civiles	14,12	6,29	6,01	5,71	5,37	5,1	4,84	3,62	3,27	3,18	3,12	3,1	2,87	3,01

ÉVOLUTION DE LA LIQUIDATION DES PENSIONS (RÉGIMES COTISANTS ET NON COTISANTS)

Années	1996	juil.97- juin 98	juil.98- juin 99	juil.99- juin 00	juil.-déc 00	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Concessions	14268	17855	19484	22853	14294	21236	29776	25739	31537	56123	31 744	14 286	15 073	16 505	22 622	22 007
Révisions	3932	5449	5407	5291	2204	13956	8598	9808	16413	23848	25 760	45 007	16 720	12 934	6 671	18 727
Reversions	3554	4049	4597	4539	1743	6643	5209	6177	6851	6852	7 760	8 690	7 274	7 307	7 136	7 151
Total	21754	27353	29488	32683	18241	41835	43583	41724	54801	86823	65 264	67 983	39 067	36 746	36 429	47 885

ALLOCATIONS FAMILIALES SERVIES EN 2011

En Millions de Dirhams

Répartition par Régime	janv.-11	févr.-11	mars-11	avr.-11	mai-11	juin-11	juil.-11	août-11	sept.-11	oct.-11	nov.-11	déc.-11	Total
Régime civil	21,15	20,93	21,32	21,26	21,29	20,99	20,68	20,24	20,22	20,42	20,15	20,41	249,08
Régime militaire	51,83	51,66	51,91	51,73	52,00	51,29	50,96	50,79	50,68	51,25	50,72	50,83	615,67
Régimes non cotisants	0,94	0,79	0,94	0,96	1,05	1,02	0,93	0,87	0,82	0,91	0,91	1,16	11,30
	73,92	73,39	74,17	73,95	74,34	73,30	72,57	71,90	71,72	72,59	71,78	72,41	876,04

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS AU TITRE DES RÉGIMES COTISANTS ET NON COTISANTS

En Millions de Dirhams

Années	1 996	97-98	98-99	99-juin 00	juil.-déc 2000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Régimes cotisants	2 457,76	3 105,76	3 541,40	4 177,87	2 262,43	5 040,60	5 830,55	6 644,10	7 738,58	9 245,35	12 375,48	13 062,09	13 773,47	14 571,87	15 397,62	16 781,91
Régimes non-cotisants	544,55	647,50	695,47	764,19	375,37	753,68	812,39	733,77	849,47	851,95	838,36	905,92	1 048,40	1 099,28	1 173,36	1 222,11
Autres dépenses	14,05	25,20	46,35	49,06	23,83	61,73	60,37	77,71	235,57	170,70	209,79	187,72	666,15	915,96	904,88	1 441,79
Total	3 016,37	3 778,46	4 283,22	4 991,12	2 661,63	5 856,01	6 703,31	7 455,58	8 823,62	10 268,00	13 423,63	14 155,73	15 488,02	16 587,11	17 475,86	19 445,81

ÉVOLUTION DES RECETTES

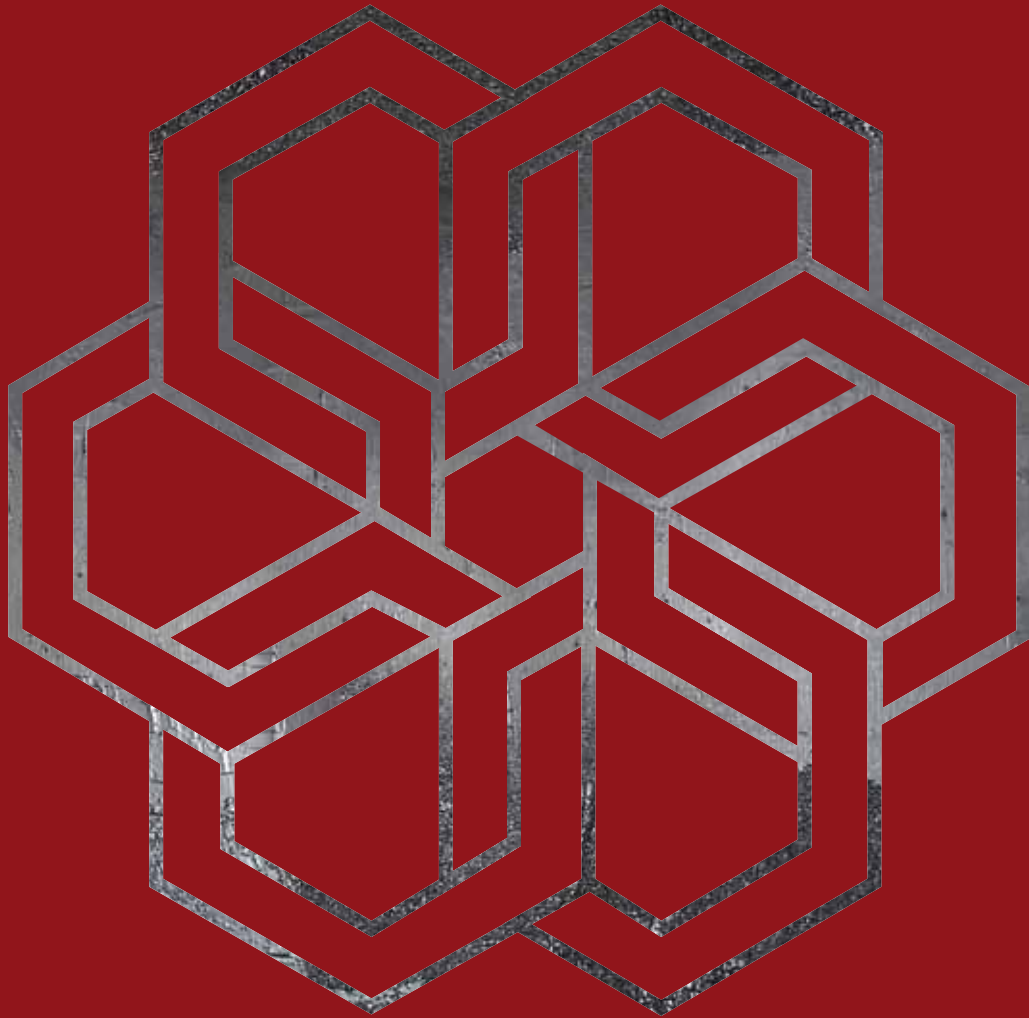
En Millions de Dirhams

1 996	97-98	98-99	99-juin 2000	juil.-déc 00	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
3 817,33	5 503,85	6 366,22	6 856,94	3 546,10	8 445,63	8 556,09	9 809,42	11 581,68	14 516,63	16 678,93	17 860,76	18 985,16	20 236,99	21 584,43	23 770,90

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

En Millions de Dirhams

	Régime des pensions civiles			
	Ressources	Charges	Excédent	Tx couverture %
1996	2 828	1 348	1 480	209,74%
1997-1998	3 735	1 714	2 021	217,93%
1998-1999	4 340	1 968	2 372	220,54%
1999-2000	4 470	2 342	2 128	190,86%
2001	6 294	2 710	3 584	232,25%
2002	5 512	3 330	2 182	165,51%
2003	6 145	3 759	2 386	163,49%
2004	7 348	4 396	2 953	167,18%
2005	9 616	8 843	4 045	172,61%
2006	10 503	8 309	2 194	126,41%
2007	11 150	8 843	2 308	126,10%
2008	11 426	9 361	2 065	122,06%
2009	11 903	9 982	1 920	119,24%
2010	12 579	10 656	1 922,53	118,04%
2011	14 132	11 839,02	2 293,22	119,37%



Call center : 05 37 567 567

Service téléphonique : Ouvert de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi

E-mail : cmr@cmr.gov.ma

www.cmr.gov.ma